REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

Direction juridique et de la coordination administrative
Service du Conseil Municipal

VILLE DE NOUMEA

Mis en ligne le :
31 MAR. 2025

CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc LE LEIZOUR
M.	Patrick GUILLON	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Bruno CAPY	M	Claude CHARLOT
Mme	Pascale SERVENT	M.	Patrick SAKOUMORI
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	Mme	Naïa WATEOU
Mme	Christine LE SAINT	M.	Eric MELTESALE
M.	Philippe BLAISE	M.	Christophe DELIERE
Mme	Cindy PRALONG	M.	Emmanuel BERART
M.	Christophe DELESSERT	M.	Bernard LAVANDIER
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme.	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Stéphanie PAIMAN
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Jeanne POELLABAUER
Mme	Muriel GERMAIN	M.	Makaokio FIHIPALAI
M.	Marc ZEISEL	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Magali MANUOHALALO	Mme	Veylma FALAEO
M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Vaimoé ALBANESE
Mme	Charlotte THAIAWE		
M.	Joseph BOANEMOA		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

L'administration municipale était représentée par :

MM. Jean-Gaël GRANERO, secrétaire général
Marc-Olivier VERGÉ, secrétaire général adjoint en charge du pôle vie locale
Mme Jennifer GRANERO, secrétaire générale adjointe en charge du pôle ressources
MM. Dominique VULAN, directeur des finances
Jean-Baptiste GUENEGAN, directeur de l'urbanisme
Sébastien MASSON, chef du service aménagement de l'espace public
Alan BOUFENECHE, directeur de la vie citoyenne, éducative et sportive
Didier POURCELOT, chef du service construction et exploitation des bâtiments
Antoine DONGOC, directeur de la police municipale
Olivier BUFFETEAU, directeur des systèmes d'information
Laurent VIGNON, directeur des risques sanitaires
Olivier ROCHARD, directeur de la caisse des écoles
Mmes Mélissandre THOREAU, directrice des moyens
Claudia CHASSARD, directrice de la culture, du patrimoine et du rayonnement
Florence TREGARO, attachée chargé de l'intercommunalité
Agnès LETELLIER, directrice de la politique de la ville
Myren CARRERE-GEE, directrice des ressources humaines
Géraldine BOURGOIN, directrice des services incendie et secours
Céline MARTINI, directrice juridique et de la coordination administrative
Céline NAVEAU, chef de service au service du Conseil Municipal
Séverine BAZIN, chef de service adjointe au service du Conseil Municipal
Catherine ROY, secrétaire au service du Conseil Municipal
Ingrid TOUMEN, coordinatrice administrative au service du Conseil Municipal

Le cabinet du maire était représenté par :

Mme Christine BAHARI, chef de cabinet

*
* *
*

- S O M M A I R E -

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024 PAGE 5

II - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CAUDD) DU MERCREDI 12 FEVRIER 2025

- Note explicative de synthèse n° 2025/1 - Avenant n° 1 au marché de travaux de mise en place d'un dispositif de protection contre les requins à la plage du château royal à l'Anse-Vata PAGE 5

- Note explicative de synthèse n° 2025/2 - Avenant n° 1 au marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et des rues annexes PAGE 7

III - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE HORS COMMISSION :

- Note explicative de synthèse n° 2025/3 – Débat sur les orientations budgétaires PAGE 10

*
**
*

Mme le Maire :

Je déclare la séance ouverte.

Je salue les membres du conseil, les représentants des services, le public et la presse.

Je vais procéder à l'appel des membres et signaler le cas échéant les procurations.

Mme	Sonia LAGARDE	
M.	Jean-Pierre DELRIEU	**ABSENT. M'a donné procuration**
Mme	Chantal BOUYE	
M.	Patrick GUILLON	
Mme	Fabienne CHARDIGNY	
M.	Tristan DERYCKE	
Mme	Diane BUI-DUYET	
M.	Warren NAXUE	
Mme	Françoise SUVE	
M.	Marc ZEISEL	**ABSENT. A donné procuration à Mme Diane BUI-DUYET**
Mme	Pascale SERVENT	
M.	Michel FONGUE	
Mme	Janine BAJON	
Mme	Vaimoé ALBANESE	**ABSENTE. A donné procuration à M. Warren NAXUE**
Mme	Isabelle LAFLEUR	**ABSENTE. A donné procuration à Mme Chantal BOUYE**
M.	Nicolas BRIGNONE	**ABSENT. A donné procuration à M. Michel FONGUE**
Mme	Cindy PRALONG	
M.	Philippe BLAISE	**ABSENT**
Mme	Naïa WATEOU	
M.	Luc BRUN	**ABSENT. A donné procuration à M. Tristan DERYCKE**
Mme	Valérie LAROQUE	**ABSENTE. A donné procuration à Mme Pascale SERVENT**
M.	Christophe DELESSERT	

Mme	Charlotte THAIAWE	**ABSENTE. A donné procuration à Mme Janine BAJON**
Mme	Stéphanie PAIMAN	**ABSENTE. A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY**
M.	Alexandre MACHFUL	
M.	Bruno CAPY	
Mme	Tuilogona O'CONNOR	
M.	Marc LE LEIZOUR	
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	
Mme	Kimberley BARONI	
M.	Christophe DELIERE	
Mme	Laurène CASSAGNE	
M.	Michel DESMEUZES	
Mme	Christine BELLET	
M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION	
Mme	Liliane CONDOUMY	
M.	Claude CHARLOT	
Mme	Muriel GERMAIN	**ABSENTE. A donné procuration à M. Bruno CAPY**
M.	Makaokio FIHIPALAI	**ABSENT**
M.	Patrick SAKOUMORI	
Mme	Christiane SARIDJAN	
M.	Daniel HINSCHBERGER	**ABSENT. A donné procuration à M. Patrick GUILLON**
Mme	Magali MANUOHALALO	**ABSENTE**
M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER	**ABSENT**
M.	Joseph BOANEMOA	**ABSENT**
Mme	Laurie HUMUNI	**ABSENTE**
Mme	Veylma FALAEO	**ABSENTE. A donné procuration à M. Jonas TAOFIFENUA**
M.	Emmanuel BERART	
M.	Eric MELTESALE	
Mme	Christine LE SAINT	
M.	Bernard LAVANDIER	
Mme	Jeanne POELLABAUER	**ABSENTE. A donné procuration à M. Patrick SAKOUMORI**
M.	Jonas TAOFIFENUA	

Le quorum est atteint, notre séance peut donc se tenir.

Je vous propose que Madame Kimberley BARONI soit désignée secrétaire de séance.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous allons procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

PAS D'OBSERVATIONS
PAS D'OPPOSITIONS

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 est approuvé.

*
* *
*

II - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CAUDD) DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

- Note explicative de synthèse n° 2025/1 - Avenant n° 1 au marché de travaux de mise en place d'un dispositif de protection contre les requins à la plage du château royal à l'Anse-Vata

« Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de réduction du risque requin en Nouvelle-Calédonie, la ville de Nouméa a décidé de mettre en place des zones de baignade sécurisées qui ont bénéficié d'un financement de l'Etat.

Ainsi, un marché de travaux sur dialogue compétitif, à tranches et à bons de commande, pour les travaux de mise en place d'un dispositif de protection contre les requins à la plage du château royal à l'Anse-Vata, a été notifié à l'entreprise SCADEM le 7 août 2023 pour un montant de 73 044 600 francs CFP TTC.

Toutefois, il est nécessaire d'intégrer les travaux supplémentaires suivants au marché :

- la réalisation d'une longrine béton avec poteaux en gaïac au niveau de l'atterrage nord ;
- la modification de l'emplacement de la barrière sous le ponton ;
- le retrait de tuyaux en fonte ensablés dans la zone de baignade et aux alentours ;
- la fourniture et la pose d'une ligne de flotteurs délimitant un chenal pour bateaux au niveau de l'atterrage sud, parallèle à la digue.

Ces travaux supplémentaires engendrent une hausse du coût initial du marché d'1 050 566 francs CFP TTC soit une augmentation de 1,4%. Le montant du marché s'élèverait ainsi à 74 095 166 francs CFP TTC. Le délai de la tranche ferme du marché doit être augmenté de trente-cinq jours calendaires par ordre de service.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer

l’avenant n° 1 au marché de travaux de mise en place d'un dispositif de protection contre les requins à la plage du château royal à l'Anse-Vata.

Tel est l’objet du projet de délibération ci-joint que j’ai l’honneur de soumettre à votre approbation. »

M. Marc LE LEIZOUR (rapporteur) :

Monsieur le 1er adjoint au Maire fait observer que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour déplacer la barrière sous le ponton et répondre ainsi au risque de dégradations par les baigneurs.

En réponse à Monsieur BERART, il est précisé que le plan annexé à la note explicative de synthèse représente le positionnement définitif du dispositif de protection.

Il est confirmé à Madame SERVENT que la longrine béton avec poteaux en gaïac sera identique à celle de la plage de la baie des citrons

Sur le projet de délibération : pas d'observation ni opposition.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

DELIBERATION N° Temp 2025/134
autorisant la signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux de mise en place d'un dispositif de protection contre les requins à la plage du château royal à l'Anse-Vata

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l’environnement de la province Sud,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/481 du 03 mai 2023 autorisant la signature d’un marché dans le cadre d’une procédure de dialogue compétitif pour la mise en place d’un dispositif de protection contre les requins au droit de la plage du château royal à l’Anse-Vata,

VU le marché n° 98 218 2023 T 031 du 07 août 2023, conclu avec la société SCADEM,

Vu la convention de financement entre le Secrétariat d’Etat chargé de la Mer et la commune de Nouméa du 18 décembre 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 12 février 2025

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1er /

Le maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 98 218 2023 T 031 relatif à la mise en place d'un dispositif de protection contre les requins à la plage du château royal à l'Anse-Vata avec la société SCADEM.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1er a pour objet de porter le montant total du marché à soixante-quatorze millions quatre-vingt-quinze mille cent soixante-six (74 095 166) francs CFP TTC et d'augmenter le délai d'exécution de la tranche ferme de trente-cinq (35) jours calendaires.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'entreprise SCADEM.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? Des oppositions ?

PAS D'OBSERVATIONS
PAS D'OPPOSITIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

==/==

- Note explicative de synthèse n° 2025/2 - Avenant n° 1 au marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et des rues annexes

« Afin d'améliorer la qualité des eaux de baignade à l'issue des épisodes pluvieux dans la baie de l'Anse-Vata, le conseil municipal a autorisé par délibération n° 2022/149 du 23 février 2022, la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et de rues annexes.

Un marché de travaux a donc été signé le 28 juillet 2022 avec le groupement d'entreprises SOGEA Pacifique, Jean LEFEBVRE Pacifique, NOUVELLE FONDACAL pour un montant de 937 907 493 francs CFP TTC. Ces travaux ont été cofinancés par l'Etat et la province Sud dans le

cadre du contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2023.

Dans le cadre de l'opération, il était prévu de raccorder le réseau d'eaux pluviales à un émissaire via un regard existant. Lors des travaux de raccordement à grandes profondeurs, il a été découvert des panneaux de blindage métalliques abandonnés d'un chantier précédent. Cette découverte a nécessité des terrassements plus importants et la mise en place de moyens supplémentaires pour assurer l'étanchéité de la fouille et pour découper et extraire les blindages ou encore curer les importantes venues de sable.

Ces travaux complémentaires génèrent une hausse du coût initial du marché de 21 837 933 francs CFP TTC au titre des sujétions techniques imprévues. Le montant initial de 937 907 493 francs CFP TTC serait ainsi porté à 959 745 426 francs CFP TTC, soit une augmentation de 2,3%.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et de rues annexes.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. »

M. Marc LE LEIZOUR (rapporteur) :

En réponse à Monsieur BERART qui souligne que le coût total de ces travaux, de presque un milliard de francs CFP, est élevé, il est précisé que ce montant couvre non seulement le réseau pluvial réalisé avec le tunnelier mais également l'ensemble des réseaux d'eau potable et usée, y compris les postes de relevage, l'enfouissement des réseaux secs et la requalification complète et qualitative de la route de l'Anse-Vata et de deux rues annexes.

En réponse à Monsieur DESMEUZES, il est expliqué que les travaux supplémentaires liés au raccordement du réseau d'eau pluviale à l'émissaire en mer réalisé précédemment n'étaient pas prévisibles. La découverte de panneaux de blindage métalliques est liée aux travaux relatifs à l'émissaire en mer, dans le cadre d'un marché qui a été résilié, que la Ville n'a pas payé dans son intégralité et qui a fait l'objet d'un contentieux avec l'entreprise.

Monsieur ZEISEL ajoute que l'émissaire en mer a été réalisé avec une pente incorrecte, objet du contentieux.

DELIBERATION N° Temp 2025/135
autorisant la signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et de rues annexes

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2010/1247 du 14 décembre 2010 approuvant le schéma directeur d'assainissement de la Ville,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/149 du 23 février 2022

autorisant la signature du ou des marchés sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et des rues annexes,

VU le marché n° 98 218 2022 T 016 en date du 28 juillet 2022 relatif aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et de rues annexes,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 12 février 2025

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1er /

Le maire ou son représentant est habilité à signer avec le groupement d'entreprises SOGEA Pacifique, Jean LEFEBVRE Pacifique, NOUVELLE FONDACAL, l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2022 T 016 du 28 juillet 2022 pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réaménagement de la route de l'Anse-Vata et de rues annexes.

ARTICLE 2 /

L'avenant mentionné à l'article 1er a pour objet de porter le montant total du marché à neuf cent cinquante-neuf millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-six (959 745 426) de francs CFP TTC.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée au groupement d'entreprises SOGEA Pacifique, Jean LEFEBVRE Pacifique, NOUVELLE FONDACAL.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? Des oppositions ?

PAS D'OBSERVATIONS
PAS D'OPPOSITIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

==/==

ARRIVEE DE M. Philippe BLAISE

III. - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE HORS COMMISSION :

- Note explicative de synthèse n°2025/3 – Débat sur les orientations budgétaires 2025

« Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire prévu à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'appuie sur un rapport et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi, après un bref rappel du contexte économique et financier local et un exposé de la situation financière de la Ville, seront présentées les orientations du budget pour 2025 ainsi que les perspectives pour la période 2025-2027. »

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2024

L'économie calédonienne reste fortement affectée par les émeutes de mai 2024, comme le souligne l'IEOM dans sa dernière publication de décembre. Après une chute historique au deuxième trimestre, l'indicateur du climat des affaires a rebondi (+8,9 points), mais demeure très bas (73,8), en dessous du niveau observé lors de la pandémie de Covid-19.

Les émeutes de mai 2024 ont eu des conséquences humaines et matérielles lourdes : augmentation du chômage, fragilisation des comptes sociaux, recul de la consommation et contraction des crédits bancaires. Si certaines entreprises ont pu relancer partiellement leur activité, 62 % d'entre elles prévoient une nouvelle baisse au prochain trimestre et 45 % craignent une défaillance d'ici un an.

L'emploi salarié privé a chuté de 17,2 % sur un an, avec une perte d'environ 9 000 emplois, principalement en raison de la crise du nickel et des troubles sociaux. Le secteur métallurgique, déjà en difficulté, a subi une forte baisse d'activité, avec des reculs importants de la production et des exportations.

Dans le secteur du BTP, les ventes de ciment ont atteint un niveau historiquement bas (-41,4 %) et témoignent de l'arrêt brutal de l'activité. Le tourisme, quant à lui, a été frappé par l'interruption des croisières et la fermeture temporaire de l'aéroport, entraînant une forte baisse du trafic aérien. Les prévisions d'investissement dans ces secteurs se sont nettement détériorées, reflétant un manque de perspectives et un pessimisme généralisé.

Face à ces difficultés, l'État a soutenu la Nouvelle-Calédonie avec une avance de trésorerie de 27 milliards de francs CFP destinée à compenser la perte des recettes fiscales du budget de répartition.

La décision modificative n° 6 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie a eu pour objectif d'entériner l'aide de l'Etat permettant de compenser les pertes de recettes fiscales mais également d'éviter les ruptures de trésorerie du RUAMM, du système électrique et d'assurer un financement complémentaire des régimes de chômage. Enfin, une partie de l'enveloppe du soutien de l'Etat a permis à la Nouvelle-Calédonie de payer les mandats en instance dus au titre du budget de reversement au profit des provinces et des communes (5 milliards de francs CFP pour la seule commune de Nouméa).

Dans un contexte post-émeutes marqué par des finances publiques fragilisées, un déficit des comptes sociaux aggravé et une offre de soins dégradée, le financement des besoins pour 2025 demeure un défi majeur, alors que les discussions engagées sur l'avenir institutionnel du territoire ne permettent pas de garantir à ce stade, une stabilité politique, économique et sociale.

II. LA SITUATION DE LA VILLE SAUVEGARDEE

1. Une épargne préservée

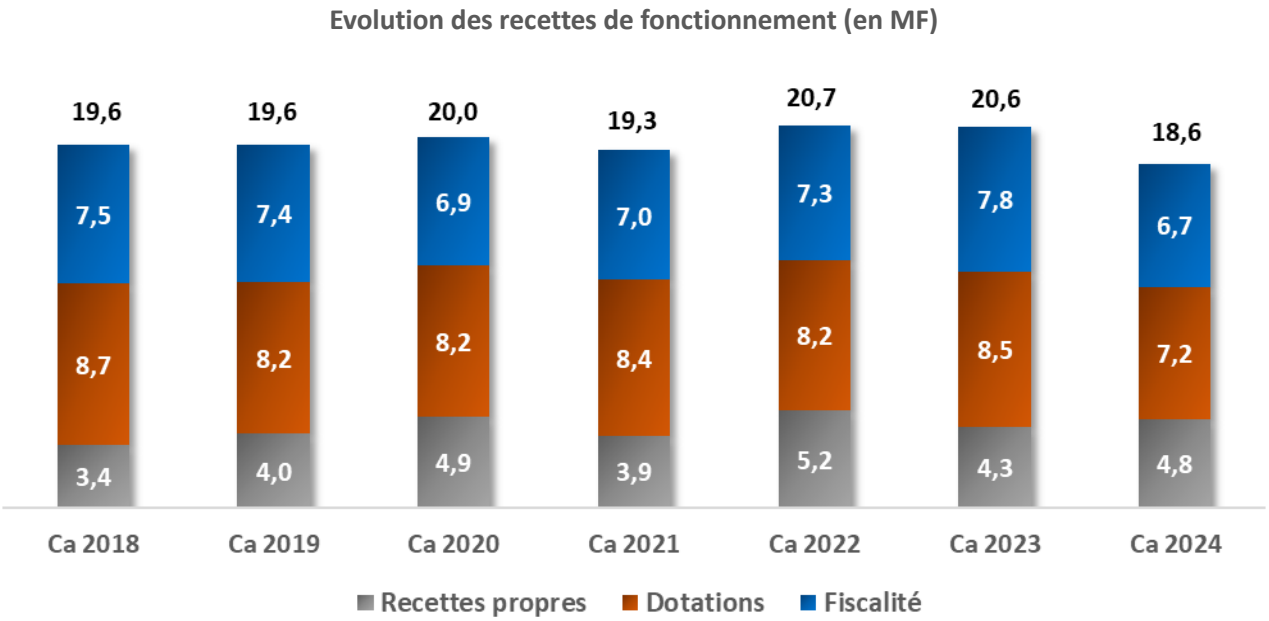

En 2024, les baisses de recettes enregistrées se sont élevées à 2,4 milliards de francs CFP : 1,1 milliard de francs CFP sur les recettes fiscales (dont 1 milliard de francs CFP sur les centimes additionnels) et 1,3 milliard de francs CFP sur le FIP.

S'agissant du FIP, l'assiette nette des dotations aux collectivités a été impactée par les pertes fiscales au budget de la Nouvelle-Calédonie, passant de 110 milliards de francs CFP prévus initialement à 81 milliards de francs CFP pour l'année 2024. L'effet cliquet ne permettant plus de garantir aux communes le même niveau de dotation du FIP qu'en 2023, la diminution du FIP fonctionnement pour 2024 pour la Ville s'est élevée à 1,2 milliard de francs CFP.

Il est à souligner que la Ville a reçu en 2023, 110 millions de francs CFP de manière exceptionnelle correspondant à un réajustement du FIP 2022.

La perte de recettes a été compensée par des recettes propres plus importantes à hauteur de 458 millions de francs CFP, dont 456 millions de francs CFP issus de produits exceptionnels, qui ont porté la diminution globale des recettes de fonctionnement à 2 milliards par rapport à 2023.

En contrepartie, pour faire face à la baisse importante de ses ressources, la Ville a été contrainte de prioriser les dépenses, favorisant les services essentiels au détriment d'autres dépenses de fonctionnement.

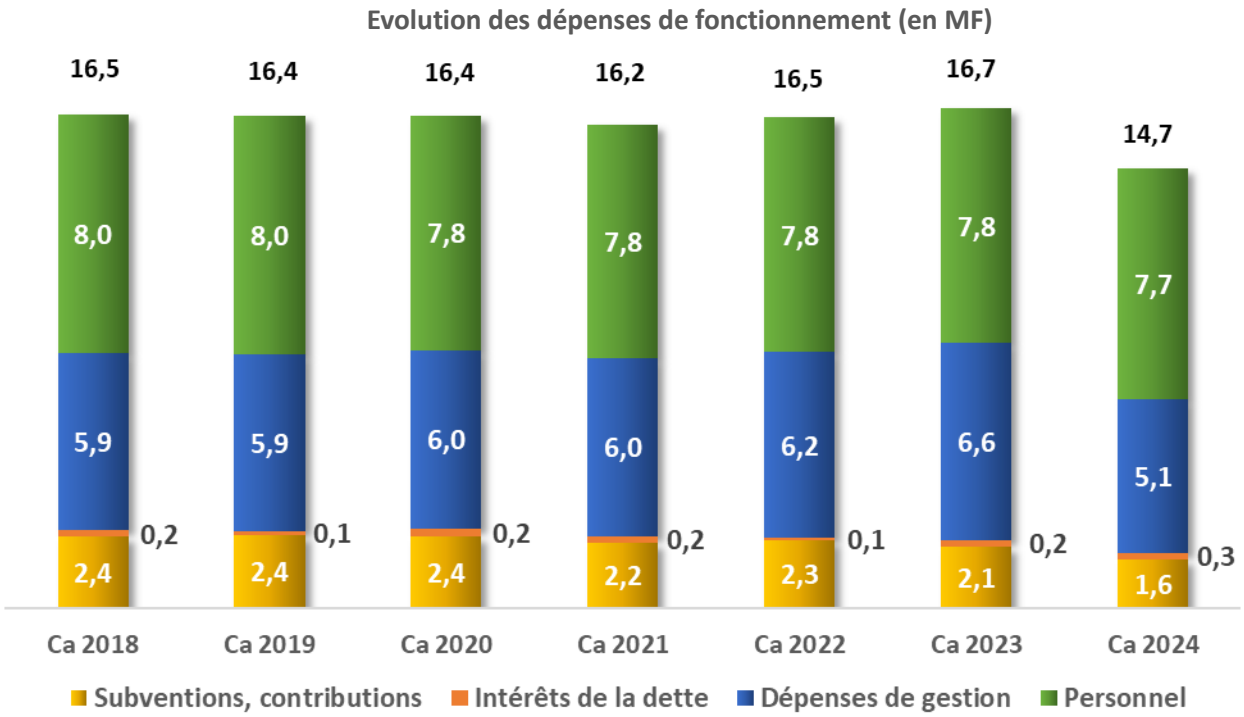

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 2 milliards de francs CFP par rapport à 2023. Toutes les dépenses sont en baisse sauf les charges financières :

- charges de personnel : - 90 millions
- dépenses de gestion : - 1,5 milliard
- subventions et contributions : - 453 millions
- charges financières : + 43 millions

En matière de personnel, plusieurs contrats n'ont pas été renouvelés, les départs à la retraite et les postes vacants n'ont pas été systématiquement remplacés et les heures supplémentaires ont été limitées.

Concernant les dépenses de gestion, certaines prestations ont dû être réduites au strict minimum voire supprimées. Ce fut le cas des festivités de fin d'année.

La Ville a dû réduire son soutien financier aux structures et associations, dont la plupart des projets ont été reportés ou annulés en raison du contexte, à hauteur de -213 millions de francs CFP pour les subventions et de -240 millions de francs CFP pour les contributions.

Par rapport à 2023, les intérêts de la dette ont augmenté de 14 millions de francs CFP mais aussi les intérêts (29 millions de francs CFP) dus à la ligne de trésorerie d'un milliard de francs CFP que la commune a dû souscrire auprès de la Société Générale en juin 2024 afin de pallier l'absence de versement des recettes fiscales attendues du gouvernement. Cette ligne de trésorerie n'a pu être remboursée qu'en fin d'année 2024, grâce à l'aide de l'Etat à hauteur de 5 milliards de francs CFP, aide venue compenser la perte de recettes attendues de la Nouvelle-Calédonie.

En section de fonctionnement, la perte de recettes étant équivalente à la baisse des dépenses, l'épargne a donc pu être préservée.

Pour rappel, l'épargne correspond à l'excédent de recettes sur les dépenses servant à financer les dépenses d'équipement et à rembourser la dette.

L'épargne dégagée s'établit à 18 % à la clôture de l'exercice 2024 (contre 19 % en 2023), toujours au-dessus du plancher de 15 % des recettes recommandé par les organismes financiers.

La Ville a donc su préserver sa situation financière en maintenant une épargne confortable pour financer son programme d'investissement et rembourser sa dette grâce à l'aide de l'Etat.

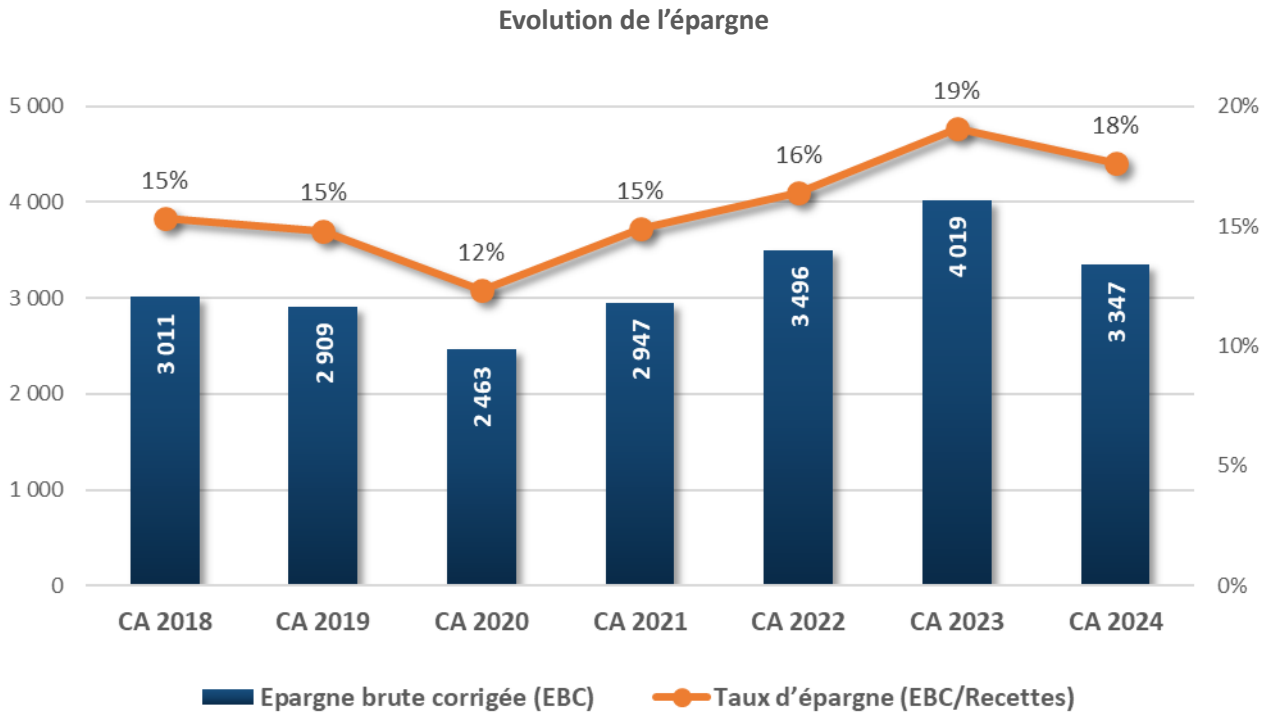

2. L'évolution du programme d'investissement

A l'instar des dépenses de fonctionnement, une révision et une priorisation des opérations du programme d'investissement ont également été opérées pour tenir compte des conséquences de la crise sur les chantiers.

Ainsi, plusieurs opérations n'ont pas pu être réalisées ou ont été modifiées dans le planning de réalisation compte tenu du contexte. Néanmoins, les chantiers prioritaires lancés avant les émeutes ont été poursuivis tels que l'aménagement de la route du Port Despointes, l'aménagement du terrain de la polyclinique, le renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Jean Jaurès, la construction du bâtiment des archives municipales, la réfection des trottoirs, la rénovation de la place Bir Hakeim.

Par ailleurs, en raison d'une situation de trésorerie très critique, le remboursement de la dette en capital au titre des échéances du 2ème semestre 2024 a été différé en 2025.

La dynamique retrouvée en 2021 à la sortie de la crise COVID, avec un niveau d'investissement de près de 6 milliards de francs CFP a été ralentie par la crise en 2024. Pour autant, le programme d'investissement exécuté se maintient à un niveau satisfaisant de 5,2 milliards de francs CFP.

Evolution du programme d'investissement (en MF)

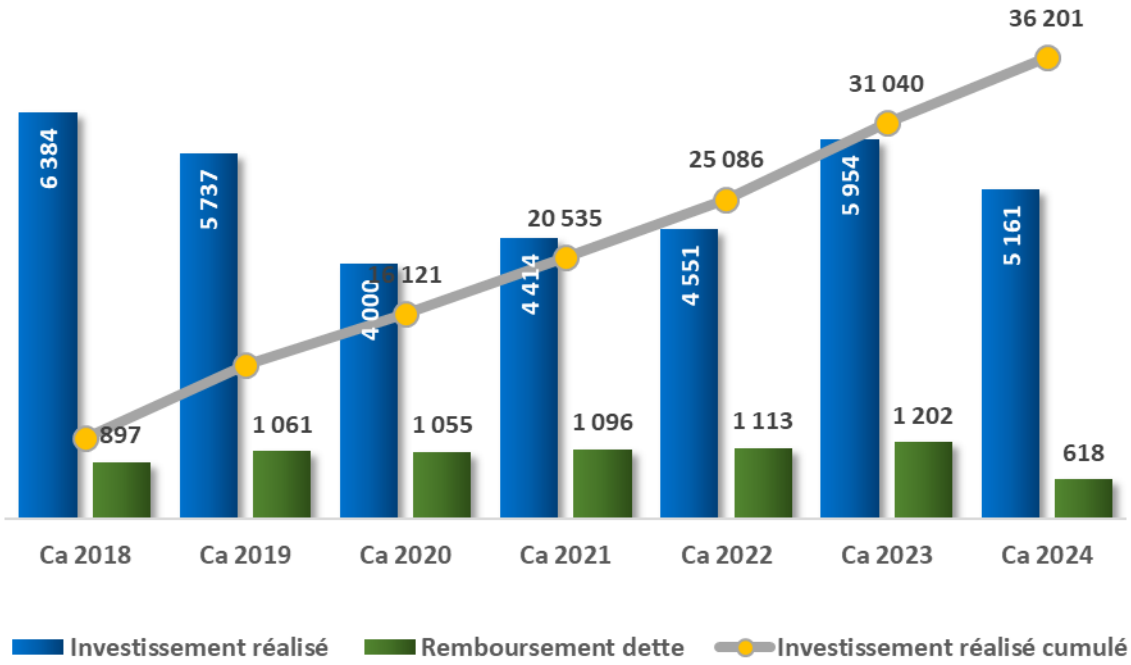

L'investissement cumulé de la collectivité s'élève à 36,2 milliards de francs CFP sur la période, soit une moyenne annuelle de 5,2 milliards de francs CFP. La Ville a poursuivi son développement, l'amélioration du cadre de vie des administrés et le soutien à l'économie locale.

Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses, à savoir l'épargne (48 %) et les subventions d'investissement (17 %) et par l'emprunt à hauteur de 35 %.

Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total 2018-2024
Investissements réalisés	**6 384**	**5 737**	**4 000**	**4 414**	**4 551**	**5 954**	**5 161**	**36 201**
Epargne nette	33%	41%	60%	46%	51%	58%	53%	**48%**
Subventions	9%	19%	13%	30%	16%	23%	16%	**17%**
Emprunt	58%	40%	27%	24%	33%	19%	32%	**35%**

3. La situation de trésorerie

Bien que l'exercice 2024 affiche un excédent, il n'en reste pas moins que le solde de trésorerie de la collectivité était critique à la clôture de l'exercice 2024. Ces deux concepts financiers, bien que distincts, sont néanmoins étroitement liés.

L'excédent budgétaire est un concept comptable lié à l'exécution des recettes et dépenses prévues au budget, tandis que le solde de trésorerie mesure les liquidités disponibles, prenant en compte les flux de trésorerie réels : encaissements et décaissements effectués.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2024, le solde de trésorerie s'élevait à 760 millions de francs CFP, avec un stock de dépenses engagées à décaisser d'un montant de 2,5 milliards de francs CFP et de recettes non perçues de la Nouvelle-Calédonie s'élevant à 5 milliards de francs CFP.

4. Un endettement modéré et une solvabilité satisfaite

A la clôture de l'exercice 2024, l'encours de la dette s'élève à 15,1 milliards de francs CFP et le taux d'endettement de la Ville s'établit à 82,6 % des recettes. Ce taux reste en-deçà de la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement est de 4,8 années contre 3,5 années en 2023, assurant la solvabilité de la Ville en dessous des 7 années d'épargne nécessaire.

L'encours de la dette communale se répartit entre l'Agence française de développement (AFD) et la Caisse des dépôts et consignation (CDC) comme suit :

- AFD : 13 448 millions (89 %),
- CDC : 1 683 millions (11 %).

Le profil d'extinction du stock de dette porte le terme à 2044. Enfin, la structure de la dette communale est composée à 89 % de prêts à taux fixe et à 11 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Epargne Populaire).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2024

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	INTÉRÊT	%	DURÉE RÉS. MOYENNE
TYPE DE TAUX										
Fixe	1,47	13 448 527 598	88,88	1 601 021 899	81,60	1 393 222 808	82,59	207 799 091	75,53	13 ans 10 mois
Indexé	4,00	1 683 158 674	11,12	380 373 225	18,40	293 602 804	17,41	86 770 421	24,47	06 ans 00 mois
Structuré	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX										
4.00% < taux	4,24	757 000 000	5,00	32 096 800	1,64	0	0,00	32 096 800	11,67	19 ans 07 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,69	2 523 767 310	16,68	456 315 542	22,27	343 738 436	20,38	112 577 106	33,85	10 ans 00 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,78	2 305 842 906	15,24	338 339 772	17,25	276 617 612	16,40	61 722 160	22,43	16 ans 02 mois
1.00% < taux <= 2.00%	1,84	3 666 490 821	24,23	487 407 393	24,84	420 357 474	24,92	67 049 919	24,37	11 ans 04 mois
0.00% < taux <= 1.00%	0,58	3 706 597 882	24,50	403 796 428	20,58	382 672 901	22,69	21 123 527	7,68	14 ans 00 mois
taux <= 0.00%	0,00	2 171 987 353	14,35	263 439 190	13,43	263 439 190	15,62	0	0,00	11 ans 11 mois
PÉRIODICITÉ										
Mensuelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	340 025 269	2,25	230 726 946	11,76	224 675 123	13,32	6 051 823	2,20	01 ans 08 mois
Quadrimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	1,46	13 108 502 329	86,63	1 370 294 952	69,84	1 168 547 685	69,27	201 747 267	73,33	14 ans 02 mois
Nonemestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	4,00	1 683 158 674	11,12	380 373 225	18,40	293 602 804	17,41	86 770 421	24,47	06 ans 00 mois
PRÊTEUR										
Tous	1,74	15 131 686 272	100,00	1 981 395 124	100,00	1 686 825 612	100,00	294 569 512	100,00	13 ans 00 mois
DEVISE										
euro	1,74	15 131 686 272	100,00	1 981 395 124	100,00	1 686 825 612	100,00	294 569 512	100,00	13 ans 00 mois
XPF	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	**1,74**	**15 131 686 272**		**1 981 395 124**		**1 686 825 612**		**294 569 512**		**13 ans 00 mois**

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

Conformément à la trajectoire présentée sur les perspectives, les priorités de la Ville pour son programme d'investissement porteront sur la poursuite des chantiers prioritaires lancés en 2024 et sur la reconstruction des structures ou équipements brûlés ou saccagés durant les émeutes de mai 2024.

1. Les chantiers prioritaires

Opération		CP 2025	Financement
Bâtiment de la France Australe	Dernières situations	7 500 000 F	-
Bâtiment des archives	Poursuite de la construction du bâtiment des archives municipales	170 767 100 F	Etat – solde : 28 000 000 F
Terrain de la polyclinique	Poursuite du réaménagement du site	131 177 700 F	-
Pôle jeunesse	Réhabilitation de l'ancien hôtel de police en espaces dédiés au pôle jeunesse	130 000 000 F	Etat : 87 919 000 F
Aménagement de la rue Jean Jaurès	Renforcement du réseau d'eaux usées et pluviales, prévention des inondations	202 300 000 F	Etat fonds verts : 150 000 000 F
Route du Port Despointes	Phase 3 de la requalification de la voie principale du Faubourg Blanchot	277 538 200 F	-
VRD quartier de l'Anse-Vata	Finalisation des travaux	50 000 000 F	-
Piste cyclable du Faubourg Blanchot	Parcours cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive au quartier Latin	330 500 000 F	AFITF : 171 000 000 F
Trottoirs	Poursuite du programme de modernisation des trottoirs du centre-ville	100 000 000 F	-
Sécurisation de talus	Confortement talus « Bodega »	88 000 000 F	-
Place Bir Hakeim	Poursuite de la rénovation de la place	76 785 300 F	-
	Total	**1 564 568 300 F**	**436 919 000 F**

2. Le programme de reconstruction

Parmi les infrastructures ou équipements brûlés ou saccagés lors des émeutes, les premières reconstructions qui seront engagées dès 2025 concerneront :

- les voiries :1 432 000 000 F
- le réseau d'éclairage public : 237 000 000 F
- le réseau de vidéoprotection : 87 636 000 F
- les véhicules et engins : 112 000 000 F
- le mur d'escalade : 200 000 000 F
- la relocalisation de la direction des risques sanitaires : 60 000 000 F
- des études bâtimentaires pour reconstruction : 20 000 000 F

Ces crédits de paiement 2025 s'élevant à plus de 2,1 milliards de francs CFP seront formalisés dans une autorisation de programme spécifique afin d'assurer un suivi détaillé de cette AP uniquement consacrée à la reconstruction.

De plus, les opérations de déconstruction des infrastructures détruites engendrent un coût de 102 millions de francs CFP.

CONCLUSION

En 2024, la Ville a su opérer les ajustements budgétaires difficiles mais nécessaires pour préserver sa situation financière, mais de fortes tensions persistent sur sa trésorerie.

La Nouvelle-Calédonie se trouve confrontée à une situation complexe, où des défis financiers, sociaux et politiques se croisent. L'incertitude quant au financement des besoins pour 2025 en particulier pour les communes est plus que jamais d'actualité. Bien des défis seront à relever pour garantir l'avenir des communes et de la Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. »

==/==

Mme le Maire :

Conformément à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice à venir. Ce débat a pour objectif d'annoncer les orientations générales du prochain budget. Il s'agit donc d'engager ce débat d'orientation budgétaire préalablement à l'examen du budget par la commission du budget et des finances qui se tiendra le 12 mars prochain, et en conseil municipal le 26 mars.

Dans la présente note explicative de synthèse, un rappel du contexte économique et financier local est présenté, suivi d'un exposé de la situation financière de la ville et d'une projection des tendances à venir.

Je vous propose, comme chaque année, de faire l'impasse sur la lecture in extenso et de recourir plutôt à un diaporama reprenant les informations principales du rapport.

Je vais donc laisser la parole à Monsieur Patrick GUILLON pour présenter ces éléments avant d'engager le débat. Monsieur GUILLON, vous avez la parole.

M. Patrick GUILLON :

Merci Madame le Maire. Le débat d'orientation budgétaire doit nous permettre d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Ville et d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le budget primitif.

En ce qui concerne l'information sur la situation financière de la Ville, la présentation qui suit vise à vous éclairer sur les ajustements opérés pour sauvegarder la collectivité dans un contexte économique et financier difficile. Toutefois, en ce qui concerne les perspectives à court et moyen termes, nous verrons que la Ville est confrontée à une situation inédite et incertaine qui requiert des solutions urgentes et prioritaires.

À fin 2024, l'indicateur du climat des affaires se maintient à un niveau très bas (73,8), malgré une remontée de 8,9 points au 3ème trimestre, après avoir enregistré une chute historique de plus de 18 points au 2ème trimestre. Cet indicateur demeure néanmoins à un niveau plus bas que le plancher précédent, atteint au début de la pandémie de COVID-19. Il est révélateur d'un environnement économique très dégradé. 62% des entreprises prévoient une nouvelle baisse d'activité au prochain trimestre et 45% craignent une défaillance d'ici un an. De nombreux indicateurs conjoncturels traduisent également cette situation : une baisse de la consommation des ménages, une forte contraction de la production de crédits bancaires, un effondrement des ventes de ciment, et une dégradation de la balance commerciale avec la chute des exportations de produits du nickel.

L’ISEE confirme une diminution sensible des échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie avec le reste du monde, caractérisés par une chute de 41% des exportations sur un an ainsi qu'une baisse de 28% des importations sur la même période.

Les émeutes de mai 2024 ont eu des conséquences humaines et matérielles lourdes. L'emploi salarié privé a chuté de 17,2% sur un an, avec une perte d'environ 9 000 emplois, principalement en raison de la crise du nickel et des troubles sociaux. Le secteur métallurgique, déjà en difficulté, a subi une forte baisse d'activité avec des reculs importants de la production et des exportations, en particulier des minerais.

Dans le secteur du BTP, les ventes de ciment ont atteint un niveau historiquement bas (-41,4%), témoignant de l'arrêt brutal de l'activité. Le tourisme, quant à lui, a été frappé par l'interruption des croisières et la fermeture temporaire de l'aéroport, entraînant une forte baisse du trafic aérien. La baisse de l'emploi dans l'industrie s'accentue, l'agriculture perd également des emplois et l'emploi dans les services est à son plus bas niveau. Cette baisse sévère de l'emploi est toutefois amoindrie par les mesures de chômage partiel, mais les prévisions d'investissement dans tous ces secteurs se sont nettement détériorées, reflétant un manque de perspectives et un pessimisme généralisé.

Face à un déficit persistant des comptes sociaux et à une perte de recettes fiscales pour les budgets de reversement et de répartition, l'État a soutenu la Nouvelle-Calédonie au profit des provinces et des communes. En 2024, la Ville a dû adapter sa gestion pour survivre, malgré une baisse de 2 milliards de francs CFP des recettes de fonctionnement par rapport à 2023.

On constate une baisse de recettes fiscales de 2,4 milliards de francs CFP, constitué de 1,1 milliard de francs CFP de centimes additionnels et de 1,3 milliards de francs au titre du FIP (l’assiette de dotation des collectivités passant de 110 milliards de francs CFP à 81 milliards de francs CFP, soit une baisse de près de 27%).

La perte des recettes fiscales a été compensée par des recettes propres plus importantes, à hauteur de 458 millions de francs CFP en 2024, dont 204 millions de francs CFP provenant de produits exceptionnels. Des régularisations d’opérations en 2023, comme les ventes des terrains de la flottille à la province Sud et le terrain de l'EHPAD de Tina, ont contribué à cette compensation.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, pour faire face à la baisse importante de ces ressources, la ville a été contrainte de prioriser les dépenses, favorisant les services essentiels au détriment d'autres dépenses de fonctionnement. Toutes les dépenses sont en baisse, sauf les charges financières.

Concernant les charges de personnel, grâce à un travail engagé sur la maîtrise de ces charges depuis 2018, qui a permis une réorganisation du travail et des services en collaboration avec toutes les parties prenantes, incluant une réduction de 136 postes, nous avons pu économiser 90 millions de francs CFP.

Un effort conséquent a été fait en matière de dépenses de gestion, avec une réduction de 1,5 milliard de francs CFP sur l'année, dont 411 millions de francs CFP pour les dépenses de propreté, 342 millions de francs CFP pour l'entretien du patrimoine, 114 millions de francs CFP pour les charges fixes (électricité, eau, télécommunications) et 132 millions de francs CFP pour d'autres dépenses liées aux activités des services.

En ce qui concerne les subventions et les contributions, nous avons enregistré une baisse de 453 millions de francs CFP au total, dont 213 millions de francs CFP pour les subventions et 240 millions de francs CFP pour les contributions.

Les charges financières ont augmenté de 43 millions de francs CFP, incluant 14 millions de francs CFP d’intérêts de la dette et 29 millions de francs CFP d’intérêts au titre d’une ligne de trésorerie nécessaire pour maintenir le fonctionnement de la ville pendant l’année 2024.

Les pertes de recettes de fonctionnement étant équivalentes à la baisse des dépenses, l'épargne a donc pu être préservée pour cette année. Pour rappel, l'épargne correspond à l'excédent de recettes sur les dépenses servant à financer les dépenses d'équipement et à rembourser la dette. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard dans la présentation.

En ce qui concerne cette épargne, celle dégagée à la clôture de l'exercice 2024 s'établit à 18%, contre 19% en 2023, toujours au-dessus du plancher de 15% des recettes recommandé par les organismes financiers. La ville a su préserver sa situation financière et maintenir une épargne confortable. Toutefois, cela s'avérera insuffisant pour le programme d'investissement et le remboursement de la dette sans l'aide de l'État.

Concernant la poursuite des investissements, à l'instar des dépenses de fonctionnement, une révision et une priorisation des opérations du programme d'investissement ont également été opérées pour tenir compte des conséquences de la crise sur les chantiers. Plusieurs opérations n'ont pas pu être réalisées ou ont dû être modifiées dans le planning de réalisation. Néanmoins, les chantiers prioritaires lancés avant les émeutes ont été poursuivis, tels que l'aménagement de la route du port Despointes, l'aménagement du terrain de la polyclinique de l'Anse-Vata, le renforcement des réseaux pluviaux rue Jean Jaurès, la construction du bâtiment des archives municipales, la réfection des trottoirs et la rénovation de la place Bir-Hakeim. Le programme d'investissement exécuté s'est maintenu à un niveau satisfaisant d'environ 5 milliards de francs CFP.

En ce qui concerne le financement du programme d'investissement, l'investissement cumulé de la collectivité sur la période 2018-2024 s'élève à 36,2 milliards de francs CFP, soit une moyenne annuelle de 5,2 milliards de francs CFP. Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses : l'épargne pour 48%, les subventions d'investissement pour 17% et l'emprunt pour 35%. Toutefois, ce profil de financement du programme d'investissement avec la contribution stabilisée de l'épargne nette n'est aujourd'hui plus possible.

À la clôture de l'exercice 2024, l'encours de la dette s'élève à 15,1 milliards de francs CFP. Le profil d'extinction du stock de dette porte le terme à 2044. Le taux d'endettement de la ville s'établit à 81,6% des recettes contre 67% en 2023, mais il reste en deçà de la limite maximale de 150% préconisée par les organismes financiers. La capacité de désendettement est de 4,8 années contre 3,5 années en 2023, assurant la solvabilité de la Ville en dessous des 7 années préconisées par les organismes financiers.

En ce qui concerne les engagements pluriannuels de la Ville, fin 2024, le budget communal compte 49 autorisations de programme restant à engager pour un montant de 30,8 milliards de francs CFP et 10 autorisations d'engagement restant à engager pour un montant de 3,6 milliards de francs CFP.

En ce qui concerne les perspectives 2025-2027, afin de se projeter sur cette période, la Ville a retenu les hypothèses suivantes pour cette prospective :

- en recettes de fonctionnement, un abattement de 40% sur les centimes additionnels par rapport à 2023 et une réduction de 30% sur le FIP en raison des incertitudes sur les financements attendus pour 2025 ;
- une évolution mécanique des charges de personnel ;
- la rationalisation des dépenses de gestion ;
- un ajustement du niveau des subventions et des contributions ;
- un niveau d'investissement d'environ 5 milliards de francs CFP pour 2025.

Avant de parler du programme d'investissement, permettez-moi de revenir sur l'épargne nette de la ville. La moyenne des recettes sur la période 2025 à 2027 est estimée à 15,9 milliards de francs CFP par an, soit une diminution de 4,7 milliards de francs CFP par rapport à la moyenne de 2022 et 2023. Les dépenses de fonctionnement seront limitées dans notre perspective à 15,9 milliards de francs CFP sur la période 2025-2027 contre 16,6 milliards de francs CFP sur la période 2022-2023, soit une baisse d'environ 652 millions de francs CFP par an.

Les diminutions constatées en recettes portent principalement sur la fiscalité (à hauteur de 2,5 milliards de francs CFP) et le FIP (à hauteur de 1,4 milliard de francs CFP). Toutefois, comme indiqué dans les hypothèses, les financements attendus pour 2025 en matière de fiscalité et de dotation du FIP sont incertains. Pour bâtir des projections réalistes à ce stade, la seule donnée que nous pouvons avancer est une baisse de l'épargne nette de 18% à environ 1% en 2025.

Les dépenses de gestion baisseront de 120 millions de francs CFP, ainsi que les subventions et contributions à hauteur de 767 millions de francs CFP. Les charges de personnel augmenteront avec l'effet glissement-vieillesse-technicité, de même que les charges financières de 63 millions de francs de francs CFP.

La diminution des ressources de 4,7 milliards de francs CFP entre 2025 et 2027 entraîne une chute du taux d'épargne, qui passe de 18% des recettes à 1%, puis devient normalement nul à partir de 2026. De surcroît, l'épargne est insuffisante dès 2025 pour rembourser le capital de la dette, ce qui entraîne le non-respect de l'obligation réglementaire de rembourser le capital de la dette à partir de l'épargne. Cela rend impossible la prévision d'un programme d'investissement au-delà de 2025.

Dans ce contexte, la Ville ne serait plus en mesure de proposer un programme d'investissement à partir de 2026, faute de pouvoir le financer, ni par l'épargne dégageant une épargne nette négative, ni par l'emprunt. Dans cette perspective, un seul ratio financier reste positif, mais sans nouvel emprunt durant la période 2025-2027, l'encours de la dette communale devrait s'élever à 11 milliards de francs à fin 2027 contre 15 milliards de francs CFP à fin 2024. Comme je le disais, seul le taux d'endettement, estimé à 70,5% à fin 2027, resterait inférieur au seuil maximal recommandé par les établissements bancaires. Tous les autres taux seraient hors normes.

Le rétablissement de l'épargne est donc nécessaire à partir de 2025. Par conséquent, un minimum de recettes de fonctionnement supplémentaires est évalué à 2,7 milliards de francs CFP afin de garantir le remboursement du capital de la dette et de permettre la mise en place d'un programme d'investissement minimal pour la prochaine mandature, avec un financement via l'emprunt. Avec ces capacités de recettes supplémentaires hypothétiques, la capacité de désendettement pourrait également être ramenée sous les 7 ans pour la période 2025-2027.

Toutefois, les orientations du budget 2025 peuvent progresser dans ce sens.

Conformément à la trajectoire présentée sur les perspectives, la priorité de la Ville pour son programme d'investissement portera sur la poursuite des chantiers prioritaires lancés en 2024 et sur la reconstruction des structures ou équipements brûlés ou saccagés durant les émeutes de mai 2024.

Les chantiers prioritaires commencés en 2024 et qui seront poursuivis en 2025 représentent 1,6 milliard de francs CFP inscrits en CP à 2025.

En ce qui concerne le programme de reconstruction, parmi les infrastructures et équipements brûlés ou saccagés lors des émeutes, les premières reconstructions engagées dès 2025, sur une autorisation programme spécifique d'un montant de plus de 2 milliards de francs CFP, concernent :

- les voiries pour 1,4 milliard de francs CFP ;
- le réseau d'éclairage public pour 237 millions de francs CFP ;
- le réseau de vidéo protection pour 87 millions de francs CFP,
- le remplacement de véhicules et engins brûlés pour 112 millions de francs CFP,
- le mur d'escalade pour 200 millions de francs CFP,
- la relocalisation de la direction des risques sanitaires pour environ 60 millions de francs CFP,
- et bien sûr, les études bâtimentaires nécessaires pour la reconstruction, estimées à 20 millions de francs CFP. Le coût estimé des opérations de démolition des infrastructures est d'environ 102 millions de francs CFP.

En conclusion, nous pouvons voir qu'en 2024, la Ville a su opérer les ajustements budgétaires difficiles mais nécessaires pour sauvegarder sa situation financière. Toutefois, de fortes tensions persistent sur sa trésorerie. L'incertitude demeure quant au financement des besoins pour 2025 de toutes les collectivités, en particulier pour les communes. La Ville ne pourra pas relever les défis pour garantir son avenir sans un soutien financier urgent et d'ampleur. Je vous remercie.

Mme le Maire :

Merci Monsieur GUILLON. Je note l’arrivée de Monsieur BLAISE pendant votre présentation.

Je vous propose d’ouvrir maintenant la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BERART.

Emmanuel BERART :

Bonsoir et merci Madame le Maire. Je vais essayer dans mes interventions de suivre à peu près le plan qu'a fait notre collègue.

Je voudrais d'abord souligner, par rapport au contexte économique général que vous avez présenté dans la note explicative de synthèse, que je vous trouve trop optimiste. Vous écrivez que l'économie calédonienne reste fortement affectée par les émeutes de 2024.

En réalité, l'économie calédonienne est et va rester totalement bouleversée par les émeutes insurrectionnelles de mai dernier, et ce, pour longtemps encore. Cette crise économique touche tout le monde, quel que soit son statut social, peu importe qu’on soit riche ou pauvre, indépendamment de son importance culturelle et communautaire, peu importe sa couleur politique.

Le chômage touche tout le monde. Là aussi, je voudrais corriger un chiffre. Vous indiquez 9 000 emplois supprimés dans le secteur privé. Nous sommes plutôt à 11 600, auxquels s'ajoutent les 13 470 salariés au chômage partiel. Grosso modo, sur 10 salariés dans le privé, 2 sont au chômage et 2 sont en chômage partiel. Il reste donc 6 salariés pour gérer et financer, avec les employeurs, notre système de protection sociale, les retraites, etc.

Quant aux entreprises, 1 700 ont été détruites depuis mai. On a souvent parlé des 800 grandes entreprises, mais si l'on compte bien ce sont 1 700 entreprises qui ont disparu, notamment des travailleurs indépendants que nous appelons ici des "patentés" et qui paient des centimes additionnels.

Concernant le secteur du BTP qui criait déjà famine avant les émeutes, si la situation ne redémarre pas rapidement, ce sont 2 000 salariés qui risquent de se retrouver au chômage total et non plus au chômage partiel. Ces émeutes ont été provoquées par la CCAT, on ne le répétera jamais assez.

Je voudrais aussi donner un exemple concret de la vie quotidienne : les concessionnaires automobiles vendaient environ 200 à 250 voitures par mois, et maintenant ils n'en vendent plus que 25. Dans ce contexte, je salue l'exercice compliqué de construire un budget. Je tiens à féliciter l'équipe municipale pour ce travail de haute voltige. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Merci, Monsieur BERART. Vous nous avez dit que nous étions optimistes, mais pas tant que cela. Nous nous retrouverons très bientôt, dans les quinze jours à venir, pour discuter du budget. Nous allons entrer dans le vif du sujet. On ne peut pas tout attribuer aux émeutes. Bien sûr que celles-ci ont causé des dégâts considérables et que nous le condamnons fermement.

Il est important de rappeler que nous avons commencé à constater une baisse de nos ressources dès le début du mois de janvier 2024, et que la crise ainsi que les émeutes ont aggravé cette situation. La Nouvelle-Calédonie était incapable de nous verser le FIP ainsi que les centimes additionnels, alors qu’il s’agit de versements obligatoires. La Nouvelle-Calédonie a fini par nous verser le FIP mais avec une baisse de près de 27%.

Pour rappel, le FIP est le fonds intercommunal de péréquation qui alimente les communes. Son assiette est normalement de 110 milliards de francs CFP par an, ce qui représente une recette de 4,8 milliards de francs CFP pour la commune de Nouméa, soit 400 millions de francs CFP par mois. Lorsque l'assiette est de 81 milliards de francs CFP, comme c'est le cas actuellement, cela ne représente plus que 300 millions de francs CFP, soit une perte de 100 millions de francs CFP par mois. Mais il faut également prendre en considération les centimes additionnels non perçus sur toute l'année 2024, qui représentent 5,1 milliards de francs CFP pour la commune. Il est crucial de ne pas oublier ce point et c'est ce que j'ai rappelé à l'État. La somme de 5 milliards de francs CFP que la Ville a reçue en fin d'année n'était pas liée au FIP mais bien aux centimes additionnels que la Nouvelle-Calédonie n'a pas pu nous verser.

Nous nous trouvons dans une situation extrêmement compliquée, car nous devons voter des budgets avant le 31 mars. Or, nous les maires, avons besoin que le gouvernement nous donne des perspectives pour l'année 2025. De quel ordre devons-nous prévoir la baisse à inscrire dans nos budgets ? C'est donc un exercice extrêmement difficile.

Nous vous présenterons bientôt un budget équilibré grâce à une recette exceptionnelle provenant de l'assurance, laquelle nous a versé une indemnité de 5 milliards de francs CFP pour des dégâts évalués à 6 milliards de francs CFP. Nous avons été efficaces sur ce point, grâce notamment à trois agents de la Ville que je remercie encore pour leur travail de plusieurs mois. Cette somme fera l'objet d'une autorisation de programme (AP) et sera consacrée aux démolitions, à la reconstruction et aux études bâtimentaires préalables.

Je suis quelque peu pessimiste quant à la situation, tout comme vous. En tout état de cause, nous avons fait énormément d'économies, notamment en engageant depuis 2018 une réduction de nos dépenses de fonctionnement avec le non-remplacement des départs à la retraite et la réorganisation des services, ce qui a permis de supprimer 160 postes. C'est regrettable d'avoir à dire cela alors que tant de personnes sont au chômage. Cette démarche d'économies sur le fonctionnement a permis de dégager des fonds pour investir. Aujourd'hui, il faut relancer l'économie en fournissant du travail aux entreprises. Cependant, pour 2026, nous prévoyons aucun investissement car nous n'en avons plus les moyens, rendant notre exercice extrêmement compliqué.

Allez-y, Monsieur BERART.

M. Emmanuel BERART :

Merci Madame le Maire. J'avais prévu plusieurs interventions, mais vous avez déjà donné un certain nombre de réponses.

En ce qui concerne la situation financière de la Ville, il y a une note dans laquelle on nous informe que, pour l'instant, l'épargne est préservée. En revanche, dans le document sur les perspectives 2025-2027, la situation semble plus catastrophique s'agissant de la capacité de désendettement. Je n'ai pas très bien compris le document. Vous mentionnez qu'il faut 2,7 milliards de francs CFP de recettes supplémentaires. Ma question est où allez-vous trouver ces 2 recettes supplémentaires ? Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire :

Monsieur VULAN, prenez le relais.

M. Dominique VULAN :

Bonsoir. Il s'agit d'une hypothèse. Cette somme de 2,7 milliards de francs CFP correspond aux recettes supplémentaires nécessaires pour rétablir une situation confortable, qu'elles proviennent de l'État ou de la Nouvelle-Calédonie, peu importe.

Mme le Maire :

En réalité, il nous manque 2,7 milliards de francs CFP. Il faut qu'on aille les chercher. Alors qui va nous les donner ? Qui va venir nous aider ? L'Etat bien sûr.

M. Emmanuel BERART :

Je suis d'accord avec vous. Je vais continuer sur un autre sujet qui est une spécificité de la ville de Nouméa. Je fais référence au rapport de la Cour des comptes de 2023 qui demandait à la Ville de prendre en compte le phénomène spécifique et endogène que constitue sa baisse importante de population, ce qui est aussi une des conséquences directes de la baisse de ses finances. Elle avait demandé d'intégrer cela dans la stratégie communale.

Je sais que nous avons déjà parlé de la baisse de la population. Je crains les résultats du recensement qui sera lancé d'ici peu, pour ce qui est de la ville. Et surtout, nous avons déjà évoqué ici un indicateur, à savoir que nous avons perdu 1 000 enfants dans les écoles primaires. Or, ils ne sont pas partis vers le Grand Nouméa parce que les effectifs à Dumbéa et au Mont-Dore baissent, Païta étant la seule ville qui maintient ses effectifs en primaire.

Certes, nous avons un ralentissement du taux de natalité en Nouvelle-Calédonie, mais le problème est que cette population a disparu, alors que c'est elle qui consomme. Cet élément a-t-il été pris en compte ou avez-vous d'autres priorités que cet élément majeur de baisse de population ? Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire :

Monsieur BERART, nous faisons le même constat que vous. D'après les informations dont nous disposons sur la déperdition d'enfants dans les écoles à la rentrée, c'est que sur les 991 enfants en moins, il semblerait qu'environ 400 soient partis de Nouvelle-Calédonie, en Métropole peut-être avec leurs parents, le reste étant réparti entre les provinces Nord et des Iles. Cela n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes en province des Iles, à Maré et Lifou, avec des classes surchargées et le manque de personnel enseignant.

Effectivement, on pensait que les gens partaient vers Dumbéa, Mont-Dore ou Païta. Mais aujourd'hui, ce n'est plus vrai, puisque ces communes aussi perdent des enfants. Les chiffres exacts sur le nombre de départs de Nouvelle-Calédonie, personne ne les connaît vraiment. Le recensement sera extrêmement instructif à ce sujet.

Ce que je constate également, c'est qu'il y a des gens des communes de Dumbéa ou Païta qui reviennent sur Nouméa. Nous verrons bien. Je ne peux pas anticiper là-dessus, vous non plus, mais nous faisons tous le même constat. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Emmanuel BERART :

Merci, Madame le Maire. Vous m'avez précédé sur ma question concernant l'indemnité d'assurance. Je tiens à souligner à nouveau le taux actuel d'indemnisation dans le secteur privé : actuellement, seulement 28% de ce qui a été constaté, expertisé et validé comme devant être remboursé par les assurances a été pris en charge. Je salue encore votre équipe pour le travail effectué.

Je souhaitais également vous parler d'un investissement particulier. Je trouve très courageux, dans cette période, de maintenir le projet sur le pôle Jeunesse. Beaucoup ne feraient pas ce choix en ce moment, préférant se réfugier derrière des barricades plutôt que de chercher à vivre ensemble. Ne parlons même pas de revivre ensemble, comme j'ai pu l'entendre ailleurs. Pour l'instant, on va essayer de vivre les uns avec les autres. Cela me rappelle le début des années 90, que j'ai connus, et il semble que nous en soyons revenus là.

Par ailleurs, ma question est la suivante : les assurances vous imposent certainement de reconstruire à l'identique … non ? Vous n'êtes donc pas obligés de reconstruire sur le même site, à l'identique, les bâtiments comme la médiathèque de Rivière-Salée ou le Mouv' ? Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire :

Non, il n'y a aucune obligation de reconstruire à l'identique. Nous avons des bâtiments qui ont été construits dans le monde d'hier. Nous sommes dans le monde d'aujourd'hui, et nous pouvons donc aussi évoluer. L'important est de se poser la question de la reconstruction. Doit-on reconstruire le bâtiment exactement comme il était ? La réponse est non. L'essentiel, c'est de réaliser des projets qui redonnent vie aux quartiers. Nous allons essayer d'y croire quand même. Si les collectivités qui ont reçu un peu d'argent n'y croient pas et ne font plus rien, alors il vaudrait mieux que l'on fasse autre chose. Reconstruire, oui, mais pas forcément de la même manière. D'autres interventions ?

M. Emmanuel BERART :

Oui, merci Madame le Maire. C'est la dernière intervention. Elle ne sera pas populaire, mais c'est la dernière. Oui, j'ai gardé cela pour la fin. Ce n'est pas la plus méchante, mais disons qu'elle n'est pas populaire à l'approche de l'année électorale 2026, quand la Ville compte 1 083 agents. Sur tous les documents, lors de tous les conseils municipaux que nous avons eus ces derniers mois, vous avez fait tout votre possible, Madame la Maire, pour préserver l'emploi au sein de votre commune, même les avantages en nature et les primes ont été maintenus.

Je l'ai déjà mentionné, dans le secteur privé, 40 % des salariés sont au tapis. Je tiens à préciser aux salariés de la mairie que 30 % des artisans/auto-entrepreneurs facturent moins que 172 000 francs CFP par mois, ce montant correspondant au salaire d'entrée à la mairie. Cela signifie que 3 000 travailleurs indépendants gagnent moins de 172 000 francs CFP par mois. Et là, ils ont perdu entre 30 et 40 % de leur chiffre d'affaires, alors imaginez ce qu'il leur reste. Et si l'on considère le salaire médian qui est de 289 000 francs CFP, ce sont 60 % des travailleurs indépendants qui facturent moins que cela.

Quand les recettes baissent de 40 % pour les centimes additionnels et de 30 % pour le FIP, ne pas intervenir sur les 47 % que représente la masse salariale au niveau du budget global est, pour moi, une erreur. Je suis conscient que mes propos peuvent heurter les salariés de la mairie qui se demandent ce que je veux faire. Mais actuellement, d'autres communes, des établissements publics, et un certain nombre de structures se posent des questions et ont entamé ce que l'on appelle des programmes de départs volontaires, des départs en pré-retraite, etc., pour tenter de diminuer leur masse salariale. Une des solutions est de réduire également les dépenses dans ce domaine, sachant qu'il n'y a pas que des fonctionnaires.

Mais bon, nous sommes en 2025, en mars 2026 il y aura des élections, et en octobre nous entrerons en campagne municipale. Mais pour moi, il est responsable de se poser cette question et de trouver des solutions, d'une manière ou d'une autre. Sachez que dans les structures que j'ai pu observer, il y a des gens qui désirent partir. Voilà, je sais que c'est un sujet difficile, je ne suis pas populaire, mais je pense que nous devons nous poser cette question si nous avons des baisses de recettes comme vous l'indiquez pour les années à venir. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire :

Je vais vous apporter une réponse parce que vos chiffres ne sont pas corrects. Vous avez mentionné 1083 agents. En réalité, il y en a presque 1 600 car vous avez oublié d'y ajouter les personnes qui travaillent au CCAS et à la CDE. Le chiffre exact est donc de 1 543. Depuis 2018, nous avons supprimé une centaine d'emplois. Nous n'avons pas remplacé les départs à la retraite, nous avons réorganisé les services. Certaines personnes sont parties d'elles-mêmes. Nous avons essayé d'éviter de mettre nos services en difficulté parce que nous devons assurer un service public. De plus, vous savez bien que nous avons des agents contractuels et des fonctionnaires que nous ne pouvons pas licencier du jour au lendemain.

Mme Anne-Christine CHIMENTI :

Bonsoir à tous. J'apprécie beaucoup les interventions de Monsieur BERART, elles sont très intéressantes.

Vous parlez de la commune de Nouméa, mais je pense qu'il ne faudrait pas se limiter à cela, car si je me souviens bien, le nouveau président du gouvernement a fait un discours de politique générale. Je ne peux pas vous citer la page exacte, mais il a également abordé ce sujet, avec la diminution de la valeur du point par exemple. Ce ne serait donc pas seulement une question pour la mairie de Nouméa, mais pour toutes les collectivités, les provinces, la Nouvelle-Calédonie, les autres communes, et aussi pour les élus. Cependant, la question est de savoir si vous avez déjà discuté de cela avec les syndicats.

Il a aussi mentionné la révision des indemnités. Il a même écrit qu'il fallait évaluer les primes en fonction des compétences des agents et surtout de leur rendement. C'est une réflexion intéressante, mais cela ne concernerait pas seulement la commune, il faudrait mener un travail sur l'ensemble des collectivités du pays. Pourquoi pas. Vous êtes dans la formation, proposez, négociez également avec les syndicats. Je suis pour. Je suis d'accord avec vous, d'autant plus que l'État a précisé qu'il ne nous aiderait que si nous réduisons de 5 % notre masse salariale globale. C'est un gros chantier, mais pourquoi pas.

Mme le Maire :

Monsieur BERART. Vous souhaitez répondre à Madame CHIMENTI ?

M. Emmanuel BERART :

Merci, Madame le Maire. Nous sommes au conseil municipal de la ville de Nouméa et en train d'élaborer un budget. Je connais d'autres élus, d'autres différents établissements publics confrontés à la même problématique. Je ne vais pas citer d'exemples précis, mais je connais une commune un peu plus au Nord qui a réussi à réunir syndicats et personnels autour de la table. Je crois qu'elle est présidente d'une association ... Ah non, pardon, elle n'est pas présidente de l'Association française des maires, mais vous voyez de qui je parle. Elle préside une autre association au niveau national. Mais elle l'a fait.

Concernant la valeur du point, je suis d'accord que cela relève de la Nouvelle-Calédonie. Mais on ne peut pas rester avec 47% de nos dépenses consacrées aux charges de personnel sans réfléchir à d'autres solutions. Nous avons une réduction de recettes de 40%. Peut-être pourrions-nous réduire nos dépenses de personnel de 10%, je ne sais pas. Il y a aussi de nombreuses personnes qui souhaitent partir volontairement. J'ai d'autres exemples que je ne peux partager pour des raisons professionnelles, mais sachez que si vous demandez à certaines personnes de partir, vous pouvez atteindre 5% ou 10% de départs. Cela doit être négocié en interne, commune par commune.

Je suis d'accord avec vous, il faudra probablement aller plus loin. Je rappelle aussi que pour créer de la richesse, il faut que quelqu'un paye de l'impôt, et pour cela, il faut qu'il y ait un secteur privé qui fonctionne. Comment allons-nous financer tout cela ? C'est pourquoi je pose cette question. Je suis d'accord que l'on peut aborder la question au niveau global, mais le problème des discussions à grande échelle, c'est qu'elles n'avancent pas toujours. Or, il y a un budget à monter et une discussion à avoir. Je ne prétends pas avoir la solution miracle ni la réponse à tous les problèmes. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire :

Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BLAISE.

M. Philippe BLAISE :

Merci Madame le Maire. Je ne comptais pas intervenir, mais je souhaiterais finalement le faire, car je crois que le débat n'est pas celui qu'il devrait être. Avant d'expliquer pourquoi, je voudrais d'abord féliciter la mairie. Malgré toutes les difficultés, elle a été bien gérée depuis des années, ce qui lui a permis d'avoir des ratios très bons en temps normal. C'est la collectivité la plus exemplaire en matière d'épargne.

Actuellement, elle est confrontée, comme tout le monde, à un trou d'air qui n'est pas de son fait et que subissent également les provinces et le gouvernement. Effectivement, dans ce genre de situation, les ratios se dégradent mécaniquement. C'est ainsi qu'on arrive à un taux de 47 % - je n'ai pas vérifié le chiffre - mais ce n'est pas la faute des employés de la mairie. Ils ont fait leur travail et ce n'est pas de leur faute si l'économie a été impactée, si les recettes fiscales se sont effondrées, et par conséquent, celles de la mairie aussi.

Nous avons eu une réunion toute la journée, Françoise SUVE était avec nous, à propos des centimes additionnels. Je crois qu'il ne faut pas se tromper de combat. Mon collègue a raison de dire que la situation du secteur privé est catastrophique. Nous connaissons tous des personnes qui ont perdu leur emploi et nous avons de la compassion et de l'empathie pour elles. Toutefois, le malheur des uns ne doit pas nous pousser à culpabiliser les autres, car les fonctionnaires ne sont pas responsables de cette situation. Ce dont nous avons besoin, ce sont des collectivités solides qui continuent à travailler avec du personnel efficace. Pourquoi ? Parce que, comme vous l'avez très bien dit, Madame le Maire, il faut être solide pour aborder l'État ensemble, tenir un discours cohérent et demander l'aide exceptionnelle à laquelle nous avons droit.

L'État, malgré tous ses efforts, n'a pas pu empêcher que les entreprises brûlent. Il doit maintenant venir à notre aide au titre de la solidarité nationale. Plus nous aurons de communes avec du personnel de qualité pour monter les dossiers et proposer des investissements rapidement, plus nous pourrons injecter de l'argent dans l'économie et donner une perspective aux entrepreneurs. Je crois qu'il ne faut pas opposer les gens.

Dans cette situation, les Calédoniens, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, doivent se serrer les coudes et rester solidaires. Ne tombons pas dans le piège de nous monter les uns contre les autres, ce que souhaitent ceux qui ont créé cette situation. N'allons pas dans cette direction. Je respecte le travail de mon collègue ; il soulève des questions, mais il ne faut pas en tirer de mauvaises conclusions.

Plus tôt, nous avons passé la journée au congrès à l'invitation du gouvernement, qui a une bonne démarche. Il invite les provinces et les collectivités à discuter de la stratégie avec l'État, car il n'y a que l'État qui peut nous aider. Nous ne sommes pas d'accord avec l'État. Vous savez que, suite à une période d'instabilité politique, Bercy a un peu pris la main et nous a traités comme le FMI avec l'Argentine. Nous sommes en train de leur expliquer qu'ils ne peuvent pas nous traiter ainsi, qu'il est impossible d'augmenter la pression fiscale dans un pays en ruine et qu'ils doivent faire preuve de générosité et de raison.

Concernant les chiffres, ce qui a été discuté tout à l'heure avec le président Alcide PONGA et Thierry SANTA était une hypothèse médiane à 103,5 milliards de francs CFP, soit une assiette qui devrait atteindre 18,6 milliards pour les communes. Cela ne résout pas, Madame le Maire, comme vous l'avez très bien dit, le problème des centimes additionnels. Nous n'avons pas de visibilité à ce sujet, mais il faudra y travailler.

La situation est difficile, mais ce n'est pas ça qui compte. Ce qui compte, c'est que l'équipe tienne la route. Nous avons des personnes qui ont bien géré pendant des années et qui font ce qu'il faut pour gérer la situation. Je ne veux pas que nous quittions ce conseil municipal avec des mines grises en nous demandant ce que nous allons faire. Nous avons ici des gens qui travaillent bien et qui ont fait leurs preuves. La situation est difficile, et il faut que nous, élus de Nouvelle-Calédonie, ne nous tirions pas dans les pattes. Nous devons tous travailler ensemble, entre le gouvernement, les provinces et les mairies, pour avoir un discours cohérent, car nous devons aller défendre le soldat Calédonie à Paris. Je vous invite donc à exprimer les souffrances du secteur privé, car nous ne pouvons pas avoir une Nouvelle-Calédonie protégée et une autre qui ne l’est pas.

Cependant, les personnels publics ne sont pas responsables de la situation. À la province, nous avons été obligés de nous séparer de personnes, pas de gaieté de cœur, et chaque fois ce sont des drames, des familles qui perdent leur emploi. J'ai dû me séparer de 11 personnes sur 15 au sein de Sud Forêt, et c'était des gens qui travaillaient bien. Je ne veux pas que cela se reproduise. Nous devons tout faire pour que cela n'arrive pas, pour garder les gens et serrer les dents, attendre que l'orage passe, pour obtenir les fonds nécessaires à la préservation des compétences dont nous avons besoin pour reconstruire ce pays. Voilà ce que je voulais dire. Je ne souhaite pas que nous partions dans un débat où nous nous rejetons la responsabilité, ce n'est pas le but. Le but, c'est que nous soyons solidaires et que nous nous battions ensemble.

Mme Le Maire :

Y-a-t-il d'autres observations ? Monsieur DESMEUZES.

M. Michel DESMEUZES :

Merci, Madame le Maire. Je ne connais pas le sentiment de mes collègues qui sont à côté de moi. Quand je vois ces chiffres, j'éprouve une certaine colère. Je m'explique, je vais être bref. Pourquoi cette colère ? Parce qu'il est vrai qu'avant le 13 mai, la situation économique de la Nouvelle-Calédonie était déjà très mauvaise. Puis le 13 mai est arrivé et nous sommes arrivés à une situation que les chiffres montrent aujourd'hui comme catastrophique, et cela affecte toutes les institutions.

Nous sommes aujourd'hui à la mairie de Nouméa, et nous parlons du débat d'orientation budgétaire. C'est très inquiétant. J'ai une colère car les conséquences du 13 mai ont ramené la ville de Nouméa 40 ou 50 ans en arrière. Cela fait 40 ans que je suis sur le territoire, et j'ai suivi l'évolution de la ville de Nouméa. Je me retrouve presque dans la situation où j'étais à mon arrivée. Certains de nos collègues critiquaient les quartiers Nord, qui disposaient pourtant de beaux équipements, que ce soit commerciaux ou administratifs, et même des médiathèques. Il n'y a plus de médiathèques dans les quartiers Nord, ce qui est très regrettable. Les quartiers Nord n'ont plus rien, ils ont été dévastés et je trouve cela très triste.

J'espère qu'à la suite de ce conseil municipal, dans les prochains jours, la mairie de Nouméa va communiquer sur ce débat d'orientation budgétaire et présenter une synthèse des chiffres. Sans trop d'illusions, j'espère que ceux qui ont causé les émeutes réfléchiront un peu aux conséquences qu'elles ont eues sur tous les aspects de la vie des Nouméens. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Merci Monsieur DESMEUZES. Je pense que tout le monde a eu le temps de s'exprimer. Je vais vous proposer de prendre la délibération visant simplement à acter qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur la base du rapport transmis.

Y-a-t-il d'autres observations ?

PAS D'AUTRES OBSERVATIONS
PAS D'OPPOSITIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° Temp 2025/3
relative au débat sur les orientations budgétaires 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 212-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1er /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous rappelle que la commission examinera le budget le 12 mars prochain et que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 26 mars.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une excellente fin de soirée. La séance est levée. Il est 19h13.

Le Secrétaire de séance,

Kimberley BARONI

MAIRIE DE NOUMEA NOUVELLE-CALEDONIE

Le Maire,

Sonia LAGARDE

Ville de
NOUMÉA

Débat d'orientation budgétaire 2025

1 - Le contexte économique et financier 2024

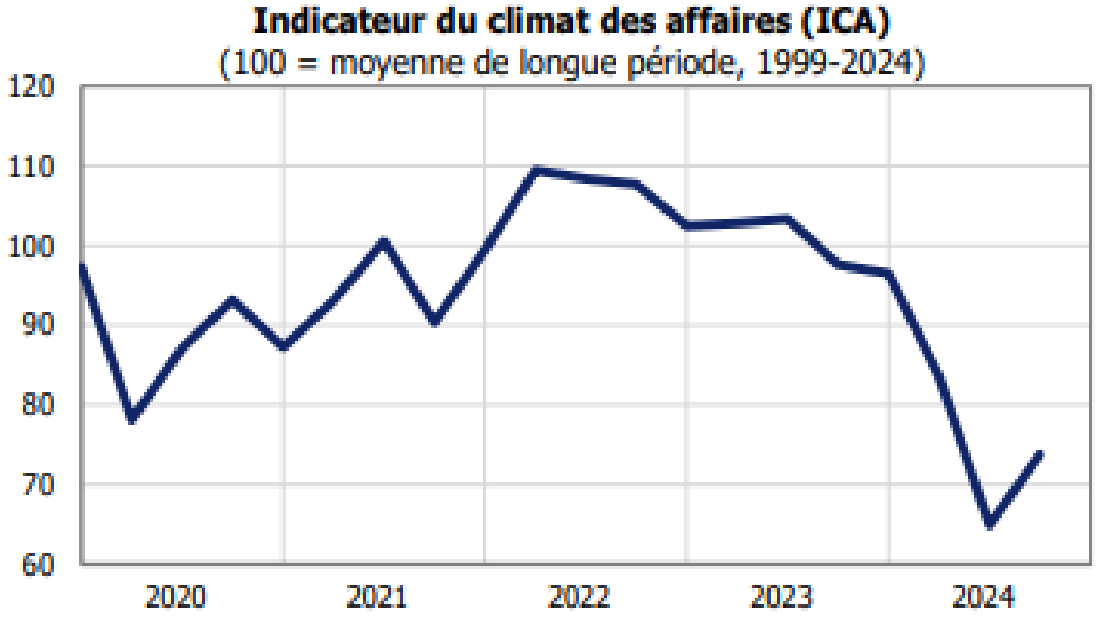

Source : IEOM, enquête de conjoncture

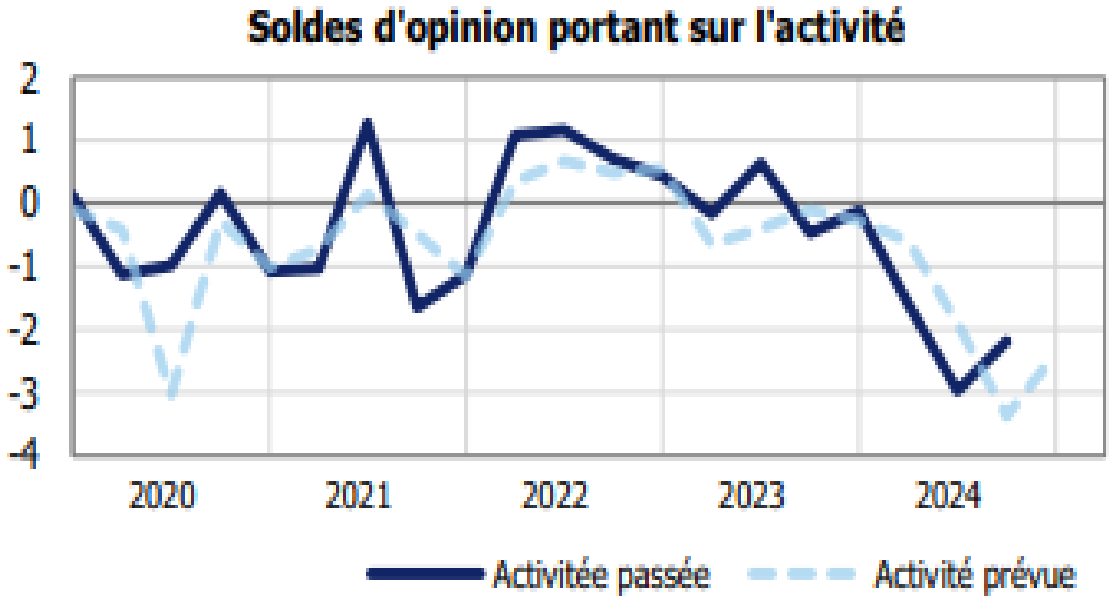

Source : IEOM, enquête de conjoncture

1 - Le contexte économique et financier 2024

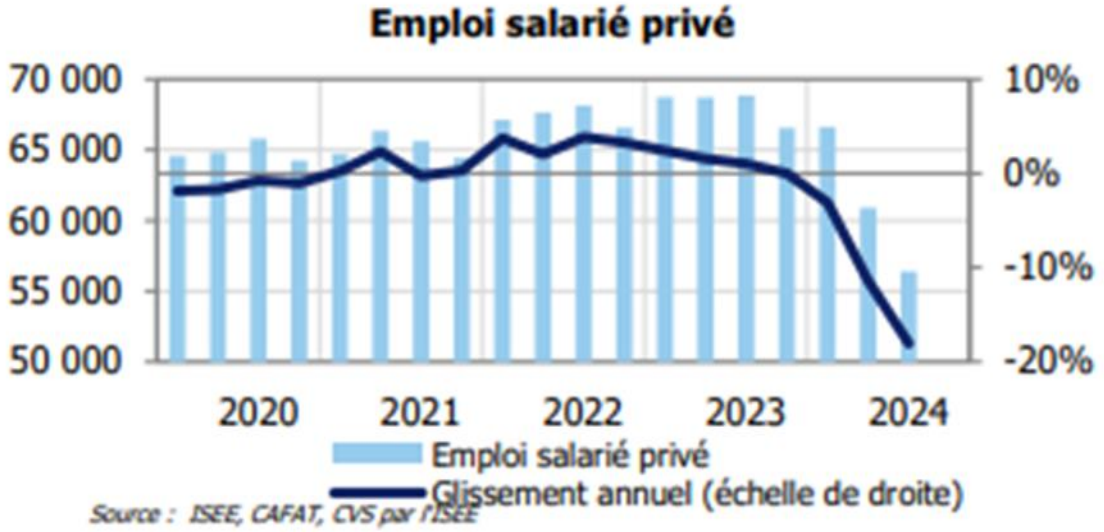

Source : ISEE, CAFAT, CVS par l'ISEE

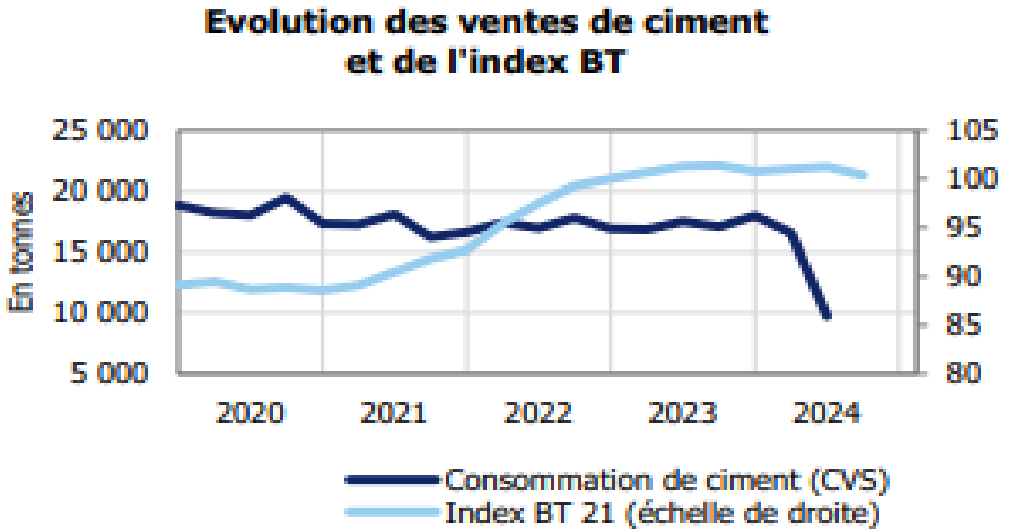

Source ISEE, TOKUYAMA, CVS par l'IEOM

2 - La situation de la Ville sauvegardée

Evolution des recettes de fonctionnement

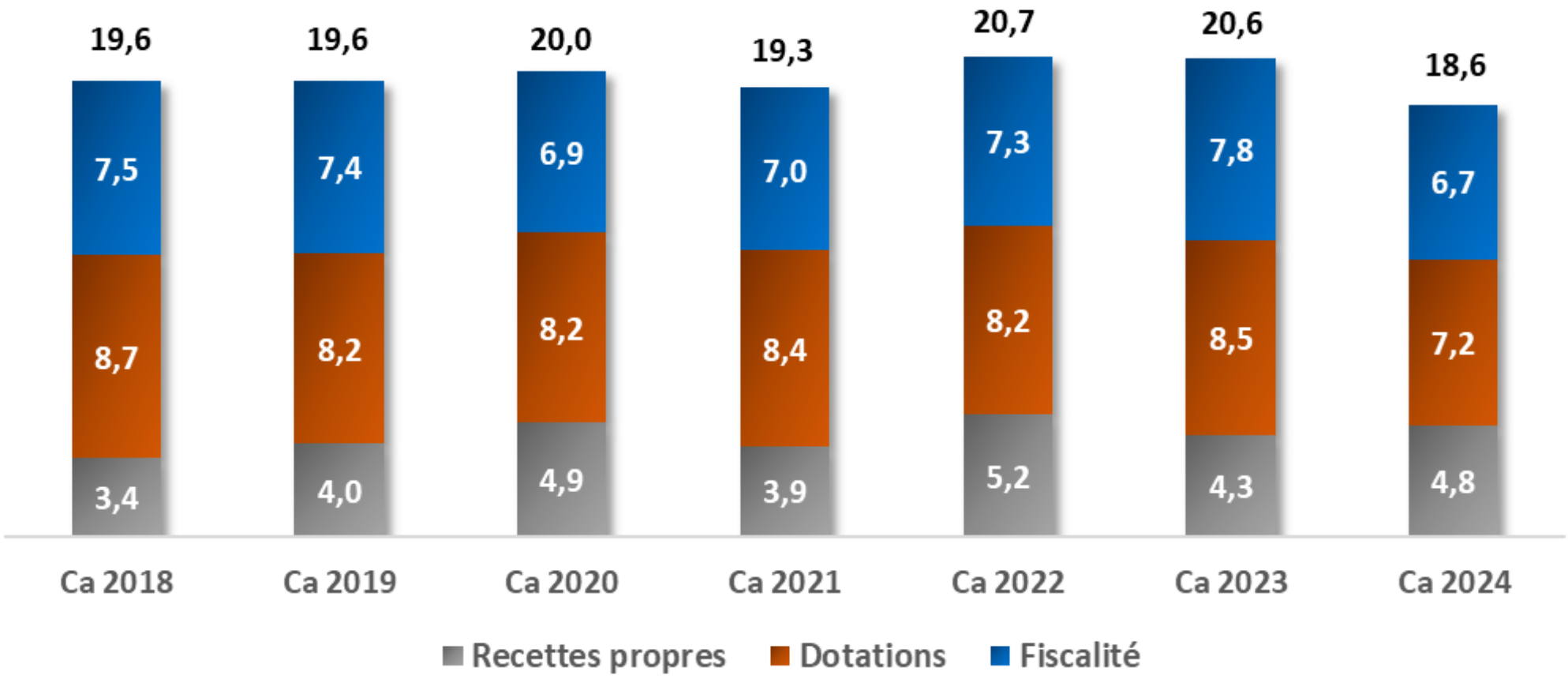

2 - La situation de la Ville sauvegardée

Evolution des dépenses de fonctionnement

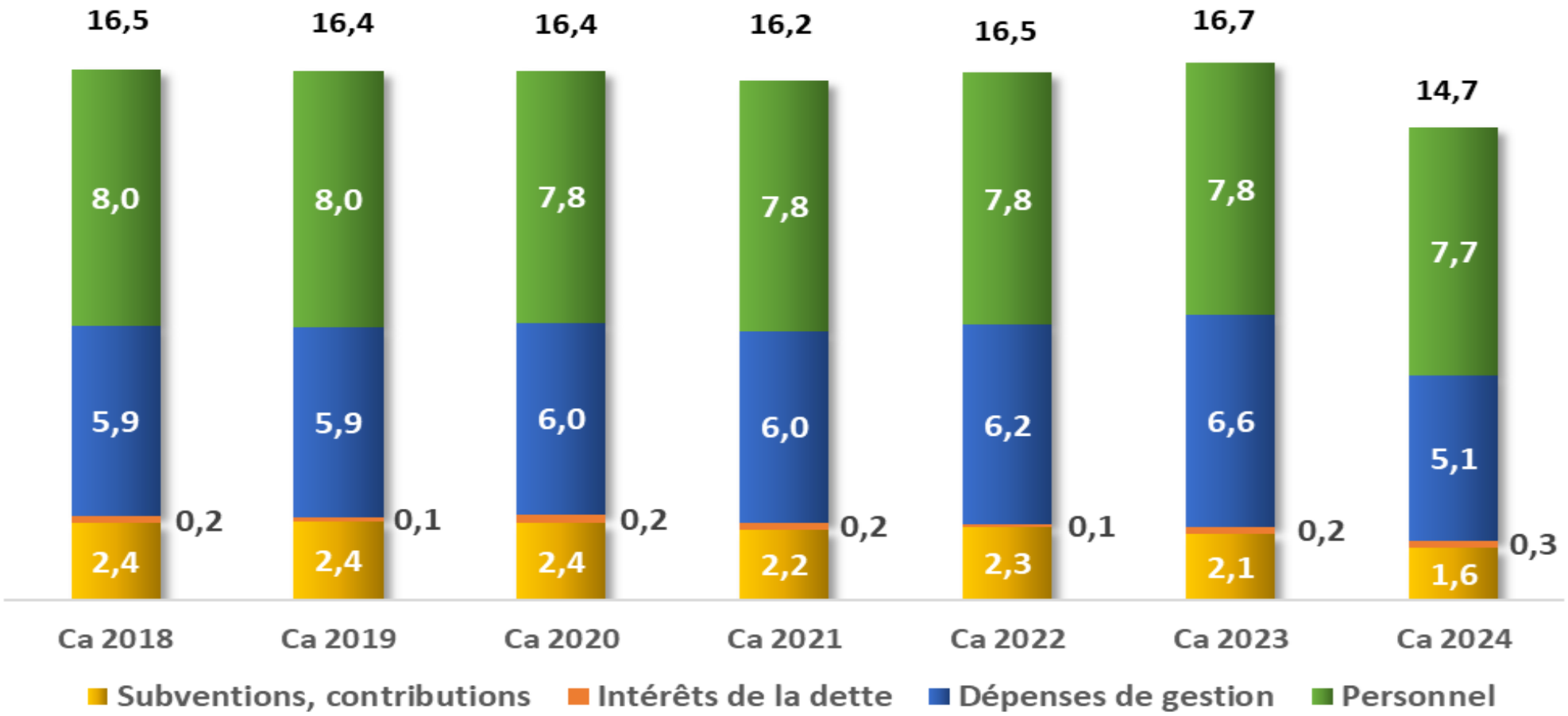

2 - La situation de la Ville sauvegardée

Une épargne préservée

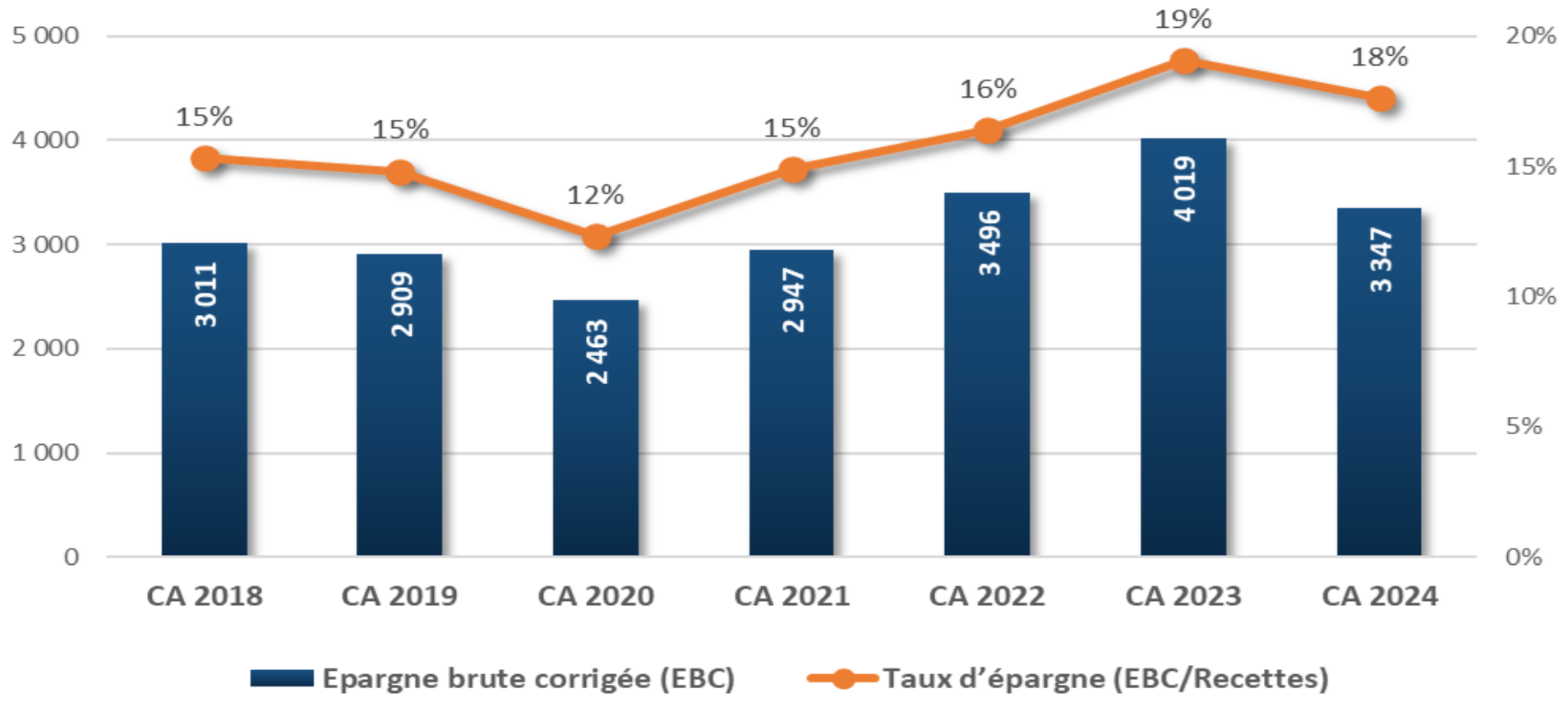

La poursuite des investissements

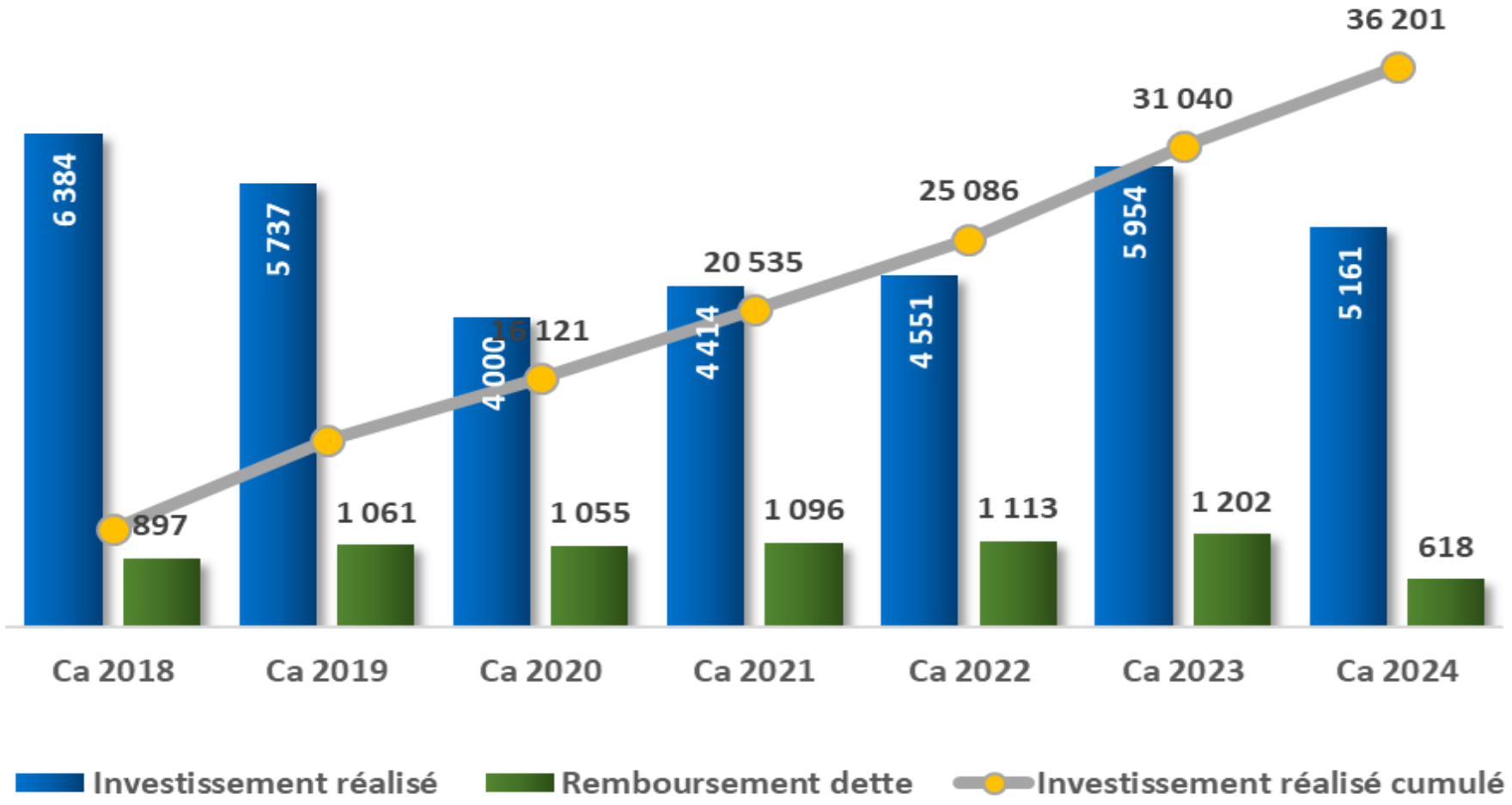

Financement du programme d'investissement

Investissements réalisés de 2018 à 2024

36,2 milliards

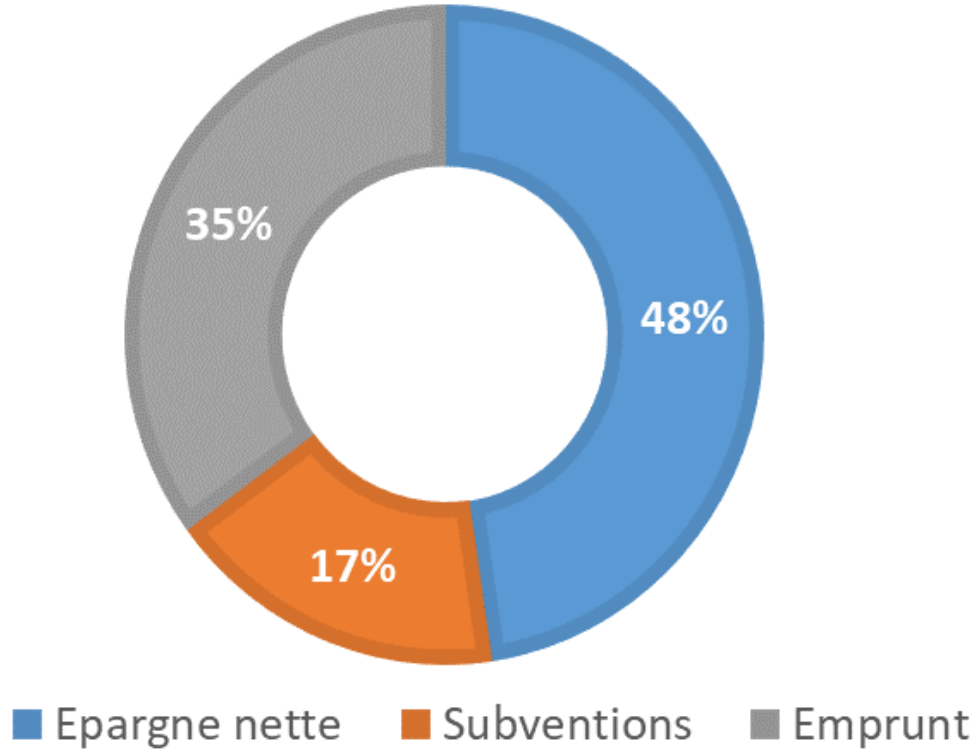

Une situation sauvegardée

Epargne > 15 %

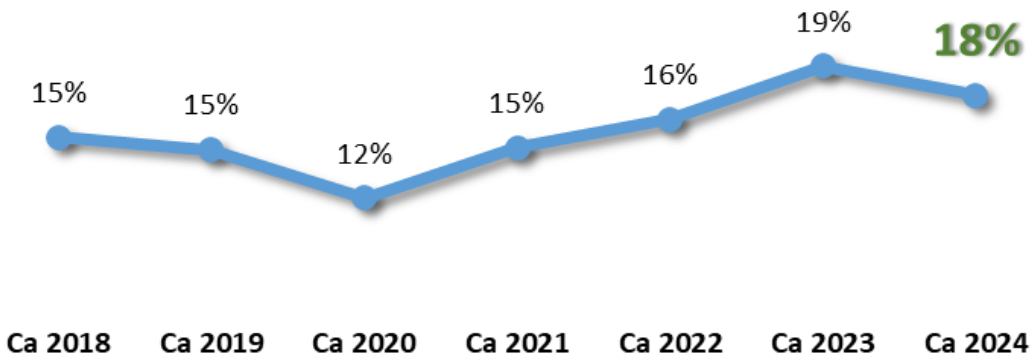

Solvabilité < 7 ans

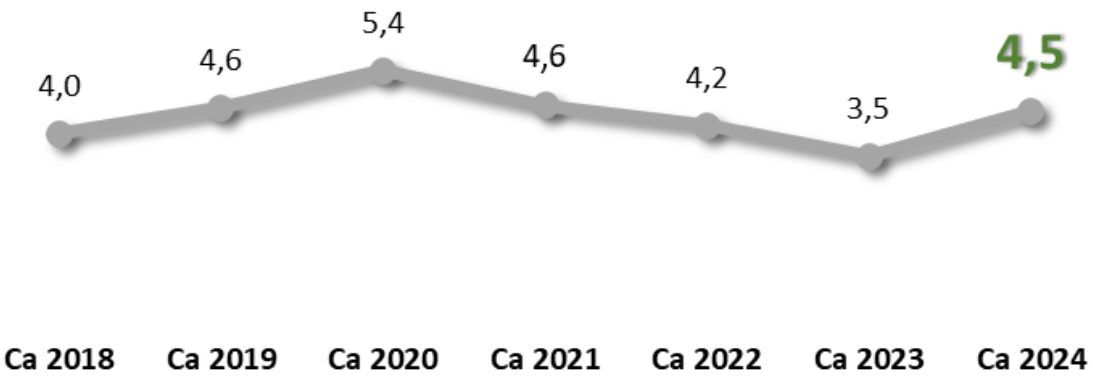

Endettement < 150 %

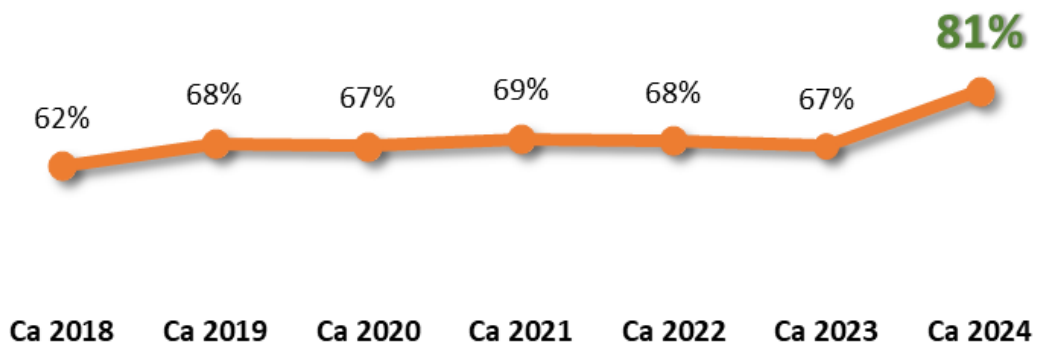

Personnel < 36 %

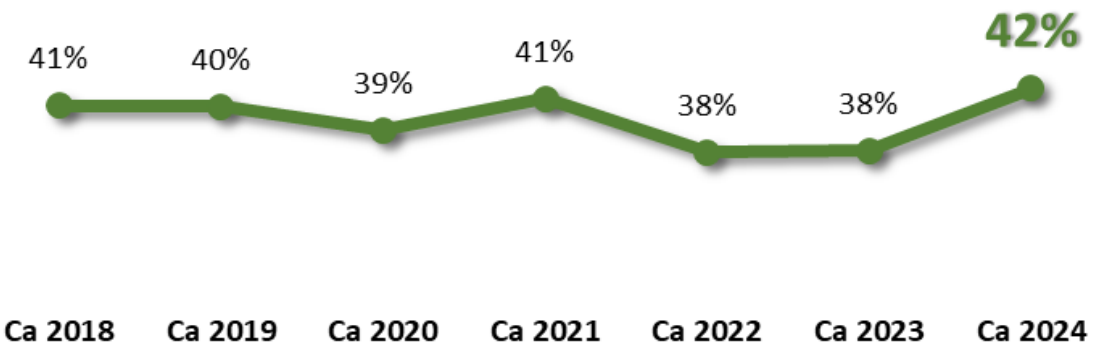

Les engagements pluriannuels

La situation des AP-AE/CP fin 2024 *

	STOCK	CONSOMMES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
49 AP	30 803	21 526	5 862	3 099	192	124
10 AE	3 550	788	1 325	1 367	57	13

* en millions de francs CFP

3. Les perspectives 2025-2027

- Baisse des recettes de fonctionnement : centimes additionnels -40 %, FIP -30 %
- Evolution mécanique des charges de personnel
- Rationalisation des dépenses de gestion
- Ajustement des subventions et contributions
- Programme d'investissement 2025 de 5 milliards

La chute de l'épargne

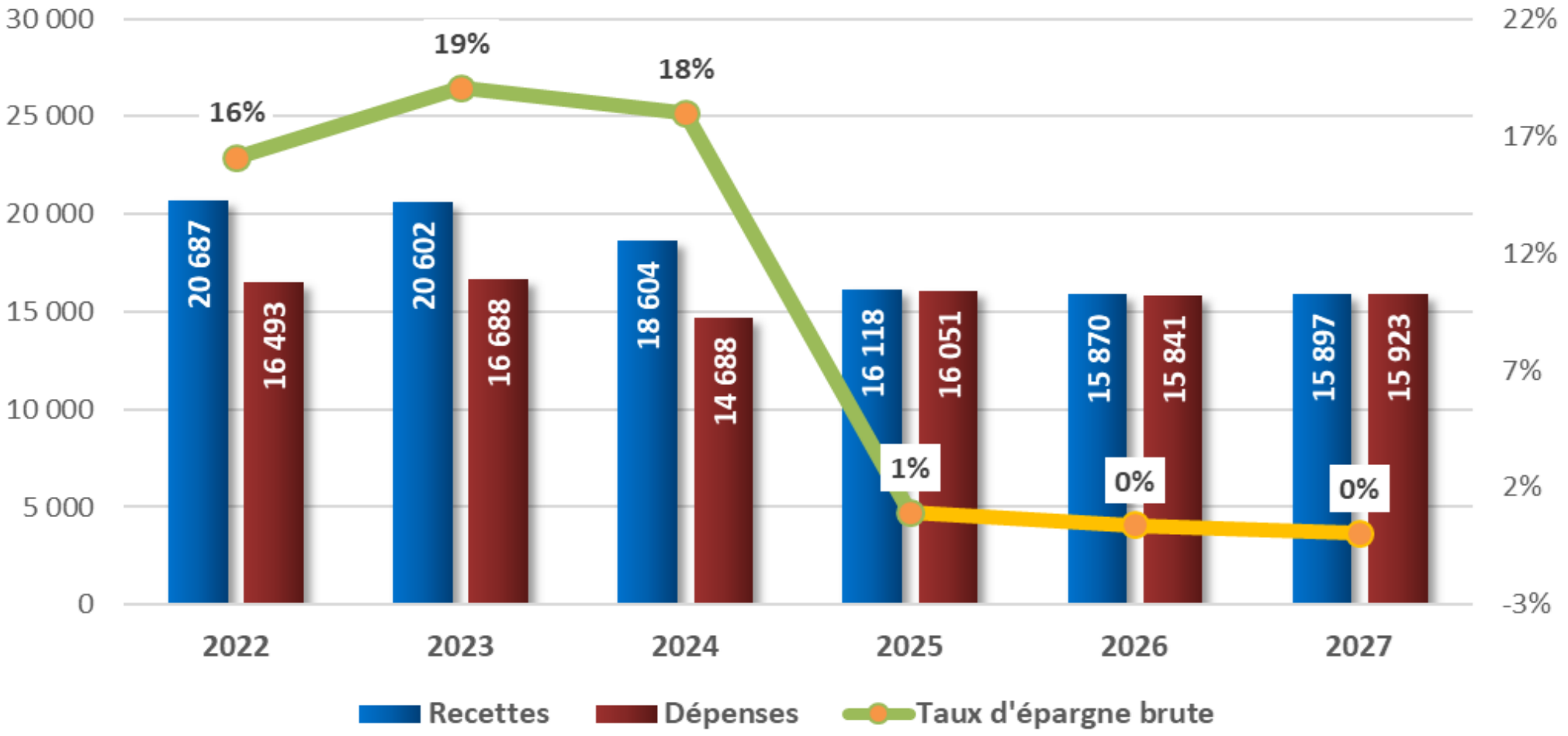

L'investissement 2025-2027 et son financement

	2025	2026	2027
Programme d'investissement (hors dette)	**5 017**	**0**	**0**
Epargne nette	-1 621	-1 157	-1 156
Subventions	1 060	230	230
Emprunt	0	0	0

Les ratios financiers

	Norme	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne	> 15 %	16 %	19 %	18 %	1 %	0 %	0 %
Solvabilité	< 7 ans	4,1	3,5	4,5	89,6	207	2 215
Endettement	< 150 %	68 %	67 %	81 %	83 %	77 %	70%
Personnel	< 36 %	38 %	38 %	42 %	47 %	49 %	48 %

Le rétablissement de l'épargne avec 2,7 Md de recettes

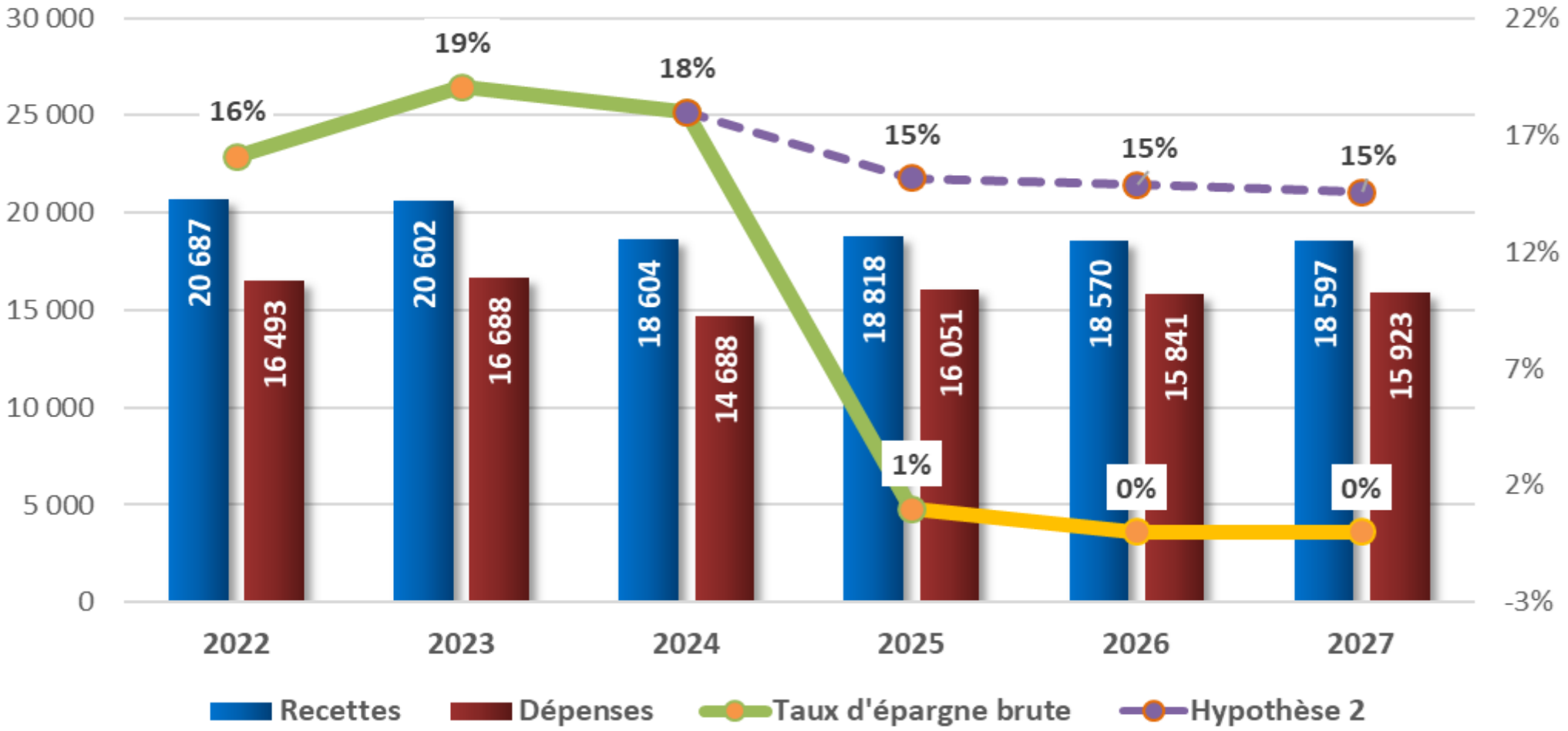

4. Les orientations du budget 2025

➢ Les chantiers prioritaires

- Bâtiment de la France Australe
- Bâtiment des archives
- Terrain de la polyclinique
- Pôle jeunesse
- Rue Jean Jaurès
- Route du Port Despointes
- VRD quartier Anse Vata
- Piste cyclable du Faubourg Blanchot
- Trottoirs
- Sécurisation des talus
- Place Bir Hakeim

4. Les orientations du budget 2025

➢ Le programme de reconstruction

- Les voiries
- Le réseau d'éclairage public
- Le réseau de vidéoprotection
- Les véhicules et engins
- Le mur d'escalade
- La relocalisation de la DRS
- Des études bâtimentaires pour la reconstruction
- Les opérations de déconstruction

Merci de votre attention